42e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 49 3 DÉCEMBRE 1925

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PREDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète . . . . 18 fr.	ÉTRANGER	Voir les conditions détaillées ci-dessous.
	Édition partielle . . . . 12 fr.		

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition partielle n'a pas la *Prédication.*
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Etranger elle coûte 3 fr. 50

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguarney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Actes du Saint-Siège. — Actes de S. S. Pie XI, S. Congr. Consistoriale, S. C. du Concile, 769 ; S. C. des Rites, 770 ; S. C. des Séminaires et des Universités, 771 ; S. Rote Romaine, Journal de la Cour romaine, Sacrée Pénitencerie (Section des Indulgences), 772.

Liturgie. — Consultations diverses, 773.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : P. Léon Buffet, 777 ; P. Lejeune, 780 ; *Semaine liturgique de Malines,* Albert Cherel, 781 ; P. Jacquin, André Bellessort, P. Brou, 782 ; M. Vaussard, P. Meuffels, Henri-Robert, 783 ; abbé Ch. Journet, 784.

PRÉDICATION

Sermons pour Noël. — II. Mystère de foi, d'espérance et d'amour, 673. — III. Noël et les bergers, 675.

Instructions pour les dimanches. — IV. *4e Dim. de l'Avent :* Préparation à Noël, 677. — V. *Noël :* Humilité, pauvreté, sacrifice, 678. — VI. *Dimanche dans l'Octave de Noël :* Autour de la Crèche, 680.

Sermon pour l'Epiphanie. — La foi des Mages : cherchée et vécue, 682.

Allocutions de mariage. — X, 685.

Panégyrique de sainte Geneviève. — La Vierge et la Patriote, 686.

En vente à nos Bureaux

POUR ÉTRENNES DANS TOUS LES MILIEUX : Abbé Fournier, **Petite Histoire de ma Religion.** In-12 de 160 p., sous couverture parcheminée, *franco* 1 f. 50. — *Pour la France :* 10 ex. *franco* poste 12 f. 50. Par colis postaux : 3 kg (30 ex.) : en gare 33 fr. 90, à domicile 34 f. 50 ; 5 kg (52 ex.) : en gare 57 f. 50, à dom. 58 f. 10 ; 10 kg (105 ex.) : en gare 114 f. 80, à dom. 115 f. 40. — *Pour l'Etranger :* même par quantité, le prix de l'exemplaire *franco* est de 1 fr. 50.

POUR CADEAUX A DES JEUNES FILLES CHRÉTIENNES : Abbé Eug. Martin, **La Chambre de la jeune fille.** In-12 carré de 240 p., *franco* 2 f. 75, Etranger 3 f. 60.

POUR LES FÊTES DE NOEL ET DE LA SAINTE-ENFANCE : Henry Verceil, **Les petits Prédicateurs de l'Enfant Jésus,** et **Deux Saynètes enfantines pour les fêtes de Noël.** Chaque brochure, 0 f. 50 *franco.*

Du même : **Douze Saynètes et Dialogues enfantins,** à l'usage des Maisons d'éducation, des Catéchismes et des Familles. — Brochure in-12 de 104 p., *franco* 1 f. 50.

A nos abonnés de l'Etranger

Nous rappelons les conditions que nous sommes obligés de fixer pour les abonnements 1926 des pays étrangers, savoir :

1° Pays à change fort :

	Edit. complète	*Edit. partielle*
CANADA :	3 piastres	2 piastres
ETATS-UNIS :	3 dollars	2 dollars
ANGLETERRE :	12 shillings	8 shillings
SUISSE :	15 fr. suisses	10 francs suisses
ESPAGNE :	15 pesetas	10 pesetas
HOLLANDE :	8 florins	6 florins
BELGIQUE :	23 f. belges	17 f. belges

2° Quant aux autres pays dont la monnaie est en perte sur le franc, par ex. l'Italie, on devra nous envoyer la valeur correspondant, *en francs français,* à 23 f. ou 17 f. au cours du jour ou l'on nous fera le paiement.

3° De plus, pour les pays n'ayant pas adhéré aux dispositions de la Commission internationale de Stockholm, maintenant à 0 f. 10 par 50 gr. (au lieu de 0 f. 20) la taxe d'affranchissement des journaux, le prix d'abonnement (23 ou 17 f.) sera augmenté de ce que coûte l'augmentation de la taxe.

Voici la liste de ceux qui ont adhéré :

Allemagne, Argentine (République), Autriche, Bulgarie, Cuba, Ethiopie, Grèce, Hongrie, Italie et Colonies, Lettonie, Luxembourg, Paraguay, Perse, Pologne, Portugal et Col., Roumanie, Serbie-Croatie-Slovénie, Terre-Neuve, Tchécoslovaquie, U. R. S. S. (Russie), Uruguay.

Pour tous les pays *dont la monnaie est en perte sur le franc et qui ne sont pas compris*

dans la liste ci-dessus, le prix de l'abonnement annuel est donc fixe ainsi :

Edition complète (23 f., plus 5 f. de port) 28 fr.
— partielle (17 f., plus 5 f. de port) 22 fr.

Bien noter que les abonnements pour l'Etranger étant **strictement payables d'avance**, il est indispensable que nous recevions *avant le 31 décembre* le montant du renouvellement, si l'on veut ne pas subir d'interruption dans le service de l'*Ami*.

Enfin, les prix ci-dessus des §§ 2° et 3° sont fixés sous toutes réserves des modifications que pourrait exiger, en toute justice, une situation économique dont il est impossible, à l'heure actuelle, de prévoir les répercussions sur notre prix de revient au cours de l'année 1926.

PETIT COURRIER

Q. — 1° La librairie Victor Palmé, de Paris, existe-t-elle encore ?

2° Si elle n'existe plus, où trouver maintenant *La discipline dans quelques écoles libres*, par le P. Emmanuel Barbier, S. J. (Palmé, Paris, 1888) ?

R. — La librairie V. Palmé a disparu il y a plus de trente ans. Son fonds a été dispersé de divers côtés. Adressez-vous à la libr. Baston, Berche et Pagis, Paris, 69, rue de Rennes, qui trouvera toujours moyen de vous procurer ce qu'il vous faut.

Q. — Existe-t-il une revue pédagogique *purement catéchistique,* comme autrefois *La voix du Bon Catéchiste*, que tua la guerre ?

A son défaut, quelle revue s'approche *le plus* de ce que je désire ?

R. — Il y a, sur les catéchismes et la pédagogie catéchistique, nombre d'ouvrages incomparablement supérieurs à tout ce qu'on lit d'ordinaire dans ces Revues : au premier rang, le chef-d'œuvre de Dupanloup, *L'Œuvre par excellence ou Entretiens sur le catéchisme,* in-8 de 650 p., Téqui. Voir encore, par exemple, ce que nous avons dit, cette année même, du nouvel ouvrage de Duplessy, *Le Catéchisme vécu à Lourdes,* et antérieurement, des 3 vol. de son *Pain des petits,* des 3 vol. de son *Pain Evangélique.* — Mais voilà : c'est une Revue que vous voulez. Alors nous faisons appel à nos confrères pour vous renseigner sur ce qu'il y a de mieux en ce genre.

Q. — Je voudrais commencer un cours suivi sur la Sainte Messe. Pourriez-vous m'indiquer un ouvrage qui pourrait me servir pour faire des instructions intéressantes ?

R. — Décrouille, *La Messe expliquée,* 6 f., Haton ; — Gihr, *La Sainte Messe,* 2 vol. in-8, 20 f., Lethielleux ; — L'Ebraly, *Pour aider à mieux entendre et à mieux comprendre la Messe,* 15 f., Beauchesne ; — Fortescue, *La Messe,* 15 f., Lethielleux, etc. : ouvrages dont les utilités respectives diverses ont été spécifiées dans nos bibliographies.

Q. — Est-ce que les Œuvres de S. Jean Chrysostome seraient d'une grande utilité pour la prédication ? Si oui, quelle traduction française l'*Ami* conseillerait-il ?

R. — Si le Pape Pie X a institué S. Chrysostome Patron des orateurs sacrés, c'est apparemment qu'il en a jugé l'étude tout particulièrement utile. Il y a eu des traductions françaises chez Gaume et chez Sueur-Charruey, maisons aujourd'hui disparues : adressez-vous à la maison Baston, Berche et Pagis, Paris, 69 rue de Rennes, qui vous procurera ce que vous désirez. Et à la même maison vous trouverez un ouvrage que nous avons plusieurs fois rappelé ici ces années-ci et qui est de premier mérite et de première utilité : *Les Richesses oratoires de S. Jean Chrysostome réunies et disposées pour la prédication,* par Mgr Doublet, 2 vol. in-8 de 480 à 500 p. chacun, 16 f. les deux.

Q. — Prière d'indiquer un livre sur la Sainte Eucharistie, qui parlerait de la présence réelle, des visites au Saint-Sacrement, de la nature de la messe et de ses fruits, de la nécessité et des fruits de la Sainte Communion, etc.

R. — Avec les 4 vol. in-4° de Jourdain, 80 f., Lethielleux, vous aurez tout ce que vous pouvez désirer ; se vendent 2 par 2 : 1° *L'Eucharistie comme Sacrement et comme Sacrifice,* 2 vol., 40 f., et 2° *Dévotion à l'Eucharistie,* 2 vol., 40 f. — Pour travaux de détail, voir ouvrages souvent rappelés ici de Faber, Dalgairns, Décrouille, Gihr, Beaudenom, Vaubert, Fortescue, L'Ebraly, etc., et, à nos Tables de chaque année (puis à nos Tables générales), la vaste nomenclature des nouveautés sur toutes les parties de ce sujet.

Q. — Prière de m'indiquer un ouvrage traitant des trois vœux de religion et de leurs obligations, pour des personnes du monde empêchées d'entrer en religion, et qui cependant désireraient s'attacher à Dieu de cette manière.

R. — Mgr Lelong, *Catéchisme de la Vie religieuse,* 2 f., Téqui ; — Cotel, *Catéchisme des vœux,* 2 f., Mame ; — Thévenot, *La Novice parfaite,* 2 f. 50, Téqui ; — chan. Marsot, *Petit Traité pratique des vœux et de l'état religieux,* in-12 de 350 p., 5 f., chez l'auteur, aumônier à Villersexel (Hte Saône).

Q. — Pourriez-vous me trouver un petit volume que je crois bien avoir eu entre les mains jadis et intitulé *Légendes* ou *Contes de Noël* ?

R. — Il y avait, avant la guerre, un excellent recueil de *Noëls,* à la libr. Vitte, à Lyon. Nous ne le retrouvons plus au catalogue.

Soldat du Christ. *Lectures pour les jeunes,* par Henri Pasteur. — **In-16 de 176 p., 5 f. — Paris, Editions *Spes*.**

Il y a six ans que l'auteur de ce recueil se dévoue à l'œuvre de la Jeunesse Catholique au vaste et fervent diocèse de Besançon, répondant avec un inlassable empressement à l'appel des prêtres chargés d'œuvres de jeunesse. Il a été, pendant toute la guerre, un vaillant conducteur d'hommes ; et il excelle maintenant à communiquer aux jeunes la flamme apostolique qui l'anime. Avec une rondeur militaire et un accent entraînant, il leur parle de tout ce qui intéresse leur formation morale et chrétienne, devoirs individuels, devoir social, apostolat. Ces entretiens sont groupés sous trois grands titres génériques (sous chacun de ces titres une douzaine de chapitres) : 1° *Semailles ;* 2° *Le blé qui lève ;* 3° *La Moisson du Christ.* — En tête du volume, deux lettres extrêmement élogieuses de l'archevêque de Besançon et de l'évêque de St-Claude.

Tracts de Mission. — **4 opuscules in-12 de 24 pages chacun, à 1 f. l'un, *franco* 1 f. 15. — Paris, Téqui.**

Ces *Tracts* sont l'œuvre des PP. Rédemptoristes de Liège. Cette simple indication d'auteur suffit à en dire le mérite : tous nos lecteurs savent quels missionnaires expérimentés et dévoués on est toujours sûr de trouver chez les fils de S. Alphonse. Et ces *Tracts,* au surplus, paraissent avec une chaleureuse bénédiction du cardinal Mercier. Les deux premiers sont « dédiés aux esprits sincères ennemis de l'erreur » : **1° Notre destinée** : l'âme, l'immortalité, la foi universelle à l'immortalité ; et 2° **Religion et Science,** *Causerie à propos de la mort d'un carrier ampsinois.* — Le 3°, **Jésus,**

(Voir la suite p. 298).

Mal de Dos et Refroidissement

Lorsque les reins sont douloureux à la suite d'un effort ou d'un refroidissement, on éprouve de la courbature, des douleurs, des troubles urinaires.

Ne restez pas dans cet état. Faute de soins, une crise de rhumatismes, de sciatique, de coliques néphrétiques, ou bien des enflures des chevilles, peuvent se déclarer. Prenez immédiatement quelques boîtes de Pilules Foster pour fortifier vos reins. Vos douleurs disparaîtront et vous aurez peut-être évité de longs jours de maladie.

Suivez l'exemple de M. Gautré, de St-Jean-de-Boiseau (Loire-Inférieure), qui nous a écrit :

« Mon mal avait commencé par les reins et, peu à peu, mes articulations s'étaient raidies et étaient devenues très douloureuses ; je ne dormais pas et j'étais très fatigué ; mes urines étaient troubles et déposaient. Les Pilules Foster, m'ont procuré un soulagemen rapide et, peu à peu, la disparition de tous mes maux. »
(Signature légalisée le 29 Août 1925.)

PILULES FOSTER
pour les Reins et la Vessie.

La boîte : 5 fr. 60 — La double-boîte : 9 fr. 60
Toutes pharmacies ou franco H. Binac, pharmacien, 25, Rue Saint-Ferdinand, PARIS (17e).

REFUSER TOUTE IMITATION

ECZEMA

aigu ou chronique
sec ou humide
Démangeaisons
Maladies de la Peau
Hémorroïdes
disparaissent grâce à

l'ONGUENT FOSTER

La boîte : **5 fr. 60**
Toutes pharmacies ou franco : H. Binac, phcien, 25, rue St-Ferdinand, Paris-17e

LE TONILAX ET LES VOIES DIGESTIVES

Le **TONILAX** (Spécialité FOSTER) est un remède recommandé contre les mauvaises digestions, contre la constipation dont il constitue un remède parfait et sans accoutumance.
Toutes pharmacies. Le flacon : 3 fr. 90.

ECZÉMAS ULCÈRES

DÉMANGEAISONS

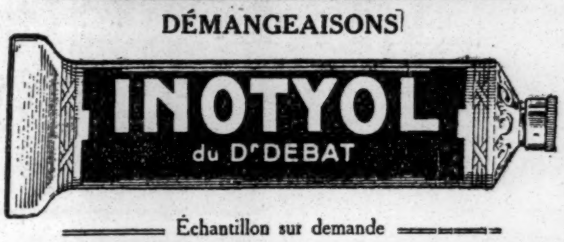

Échantillon sur demande
Laboratoires Inotyol, 12, Rue Sainte-Anne, Paris.

J. DE GIGORD, ÉDITEUR A PARIS

15, RUE CASSETTE

RÉIMPRESSION

OFFICE
DU TRÈS SAINT SACREMENT
à l'usage des œuvres
de l'Adoration nocturne.

In-8 jésus, gros caractères. . . . . . **15 fr.** »»

NOUVEAUTÉS

LE VÉNÉRABLE
LOUIS-ÉDOUARD CESTAC

Chanoine honoraire de la Cathédrale de Bayonne, fondateur de Notre-Dame du Refuge à Anglet et de la Congrégation des Servantes de Marie.

SA VIE, SON ŒUVRE

d'après ses écrits et son procès de béatification, par **M. l'abbé BORDARRAMPÉ**, Dr en théologie, premier aumônier de N. D. du Refuge.

In-8 écu de 600 p. avec illustrations. . **13 fr. 50**

Un apostolat social et religieux :

PAUL LEROLLE 1846-1912
SOUVENIRS D'UN AMI
Par **Paul BLANCHEMAIN**

In-8 écu de 528 pages, avec cinq illustrations hors texte . . . . **15 fr.** »»

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE
fondée par M. l'abbé ROUS en 1871

SPÉCIALITÉ DE VINS DE MESSE

Rosé et Blanc doux, Blanc sec supérieur
livrés en bonbonnes et en fûts

VINS CHOISIS de TABLE, blanc, rouge et rosé
livrés en barriques et feuillettes

Etablissements Veuve P. OLIVER
Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales). R. C. Céret 614

CHEMISES, GILETS,
CALEÇONS "TETRA"
Tissus spongieux remplaçant avantageusement la flanelle.

EXIGEZ cette MARQUE

GROS : Société Française des Tissus TÈTRA
12, Rue de Hanovre, PARIS-2e
R. C. Seine 101 853

ART CATHOLIQUE

6, PLACE SAINT-SULPICE, ET
10, RUE DE MÉZIÈRES, PARIS VI^E

RENAISSANCE DE L'ART RELIGIEUX

ON TROUVE A L'ART CATHOLIQUE DES ŒUVRES D'ART VRAIMENT DIGNES DE CE NOM. D'UNE HAUTE SPIRITUALITE ET D'UNE QUALITE D'ART INDISCUTABLE

SCULPTURE RELIGIEUSE ANCIENNE
— ET —
MODERNE.
STATUETTES ET CHRISTS.
IMAGES ET GRAVURES
— EN —
NOIR ET EN COULEURS.
-- LIVRES --
- MUSIQUE -
CONFORME AU MOTU
- PROPRIO -
— DE —
S. S. PIE X

«... Ce Musée de la place Saint-Sulpice, — l'Art Catholique, —
« où trône... la plus dévote merveille de la statuaire catholique d'aujourd'hui,
« la Sainte Geneviève de M. de Villiers. »

(M. l'abbé H. Bremond, dans le « Manuel illustré de la Littérature catholique », page CVI).

ENVOI FRANCO DES CATALOGUES SUR DEMANDE

42e ANNEE (5e SÉRIE) N° 49 3 DÉCEMBRE 1925

L'AMI DU CLERGÉ

Parait à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique ad instar participantium
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

ACTES DU SAINT-SIÈGE

(*Acta* n° 13, du 5 novembre)

Actes de S. S. Pie XI

I. Constitutions apostoliques. — 1° *Animarum saluti*, du 19 décembre 1924. Les deux départements civils de Matagalpa et de Jinotega sont détachés de l'archidiocèse de Managua (Nicaragua) et constitueront le nouveau diocèse de *Matagalpa*, avec siège et cathédrale en cette ville, suffragant de Managua. — 2° *Ex Apostolico officio*, du 27 mars 1925. De treize paroisses enlevées au diocèse de Barra do Pirahy (Brésil) et de deux paroisses enlevées au diocèse de Nictheroy est constitué le nouveau diocèse de *Valença* avec siège et cathédrale (église de l'Assomption) en cette ville, suffragant de Rio-de-Janeiro. — 3° *Supremum pastorale*, du 25 avril 1925. Tout le territoire de la province italienne du Carnaro, qui jusqu'alors était partagé entre trois diocèses, formera le nouveau diocèse de *Fiume*, dépendant directement du Saint-Siège, avec siège et cathédrale (église des SS. Vite et Modeste) en cette ville, et un chapitre de douze chanoines avec, si possible, six bénéficiers pour aider les chanoines. — 4° *Vixdum Poloniæ unitas*, du 28 octobre 1925, organisant une nouvelle hiérarchie des Eglises du rite latin en Pologne. Il y aura 5 provinces ecclésiastiques : 1) GNIEZNO ET POZNAN, avec deux suffragants ; 2) VARSOVIE, avec cinq suffragants ; 3) VILNA, avec deux suffragants ; 4) LWOW, avec deux suffragants ; 5) CRACOVIE, avec quatre suffragants.

II. Lettres apostoliques. — 1° 26 juin 1925. L'église paroissiale N.-D. de Lourdes, à Nancy, est érigée en basilique mineure. — 2° 8 juillet 1925. Le monastère bénédictin de N.-D. de l'Exil, à Santos (Sao Paulo, Brésil), est érigé en prieuré conventuel.

III. Lettres du Pape. — 1° 25 août 1925. Au cardinal Charost, archevêque de Rennes, le nommant Légat apostolique pour présider à Carthage les fêtes du centenaire de la naissance du cardinal Lavigerie. — 2° 24 sept. 1925. Réponse à une adresse envoyée par le Congrès des évêques de Sardaigne. — 3° 29 sept. 1925. A Mgr Berlioz, des Missions Etrangères de Paris, évêque d'Hakodaté (Japon), pour le cinquantenaire de son ordination sacerdotale. — 4° 16 octobre 1925. A Mgr Lavallée, Recteur des Facultés catholiques de Lyon, pour le cinquantenaire de leur fondation.

S. Congr. Consistoriale

Avis est donné aux Ordinaires, surtout des Etats-Unis et du Canada, que le sieur Pierre-Charles-Edmond Lacombe, ou La Combe, Le Compte, La Compe, qui s'est fait passer pour prêtre en certains diocèses, ne peut être reçu comme tel ni admis à célébrer la messe ou à exercer d'autres fonctions sacerdotales.

S. C. du Concile

13-20 juin 1925.

Costume de chœur des évêques auxiliaires

OLOMUCEN.[1], *Vestis choralis*

Die 13 junii 1925

SPECIES FACTI. — R. P. D. Archiepiscopus Olomucen. litteris die 16 decembris 1924 ad Pontificiam Commissionem Codicis canonibus authentice interpretandis præpositam datis, hæc referebat :

« In numero canonicorum Metropolitanum Capitulum meum constituentium duo in præsenti sunt Episcopi auxiliares. Juxta can. 409, § 1, qui in dignitate episcopali sunt constituti in choro vestem episcopalem deferre debent. Ceteros autem omnes, qui episcopali non fulgent dignitate, canonicos et beneficiarios vestem sibi competentem in choro deferre oportere canon citatus edicit, adjecta sanctione : *secus censeantur tanquam absentes*.

« In metropolitana ecclesia mea hæc praxis observatur : Canonici capitulares, Episcopis auxiliaribus non exceptis, *in sacello chorali*, ubi officia divina diebus feriatis et Dominicis ac festivis, necnon Missæ sacræ diebus feriatis persolvuntur, uti solent mozetta super superpelliceo. Quando autem *in ecclesia metropolitana* diebus Dominicis et festivis Missæ sacrificio assistunt vel ibidem officia divina persolvunt, adhibere solent cappam super rochetto, tempore hiemali cappam cum armellino et insignibus capitularibus.

« Hic modus inde ab immemorabili semper observatur et statutis capitularibus cappæ super rochetto usum præscribentibus indiscriminatim tam canonicis capitularibus et dignitariis, qui Episcopi non sunt, quam eis, qui auxiliares Episcopi existunt, permittitur.

« Rogo nunc, ut benigne respondeatur ad quæstiones :

« I. Pertinetne sanctio : *secus censeantur tanquam absentes* ad utrumque, quod in canone 409, § 1, adducitur, præscripti membrum, ita ut non tantum canonici vestem præscriptam in choro non deferentes, sed etiam Episcopi auxiliares, veste episcopali in choro non induti, censendi sint tanquam absentes ?

« II. Suntne præscripto statutorum capitularium supra adducto Episcopi auxiliares excusati a deferenda in choro veste episcopali ?

[1] Olmutz (Tchécoslovaquie).

« III. Possuntne Episcopi auxiliares, qui in choro pro episcopali veste tantum capitulari utuntur, provocare ad immemorabilem consuetudinem in Capitulo observatam ?

« IV. Potestne Episcopis auxiliaribus dum in choro Ecclesiæ metropolitanæ et non in sacello chorali in stallis assistunt, permitti usus cappæ super rochetto, tempore hiemali cum armellino ? »

Quum Pontificia Commissio pro authentica Codicis interpretatione, Archiepiscopi Olomucensis litteras ad Sacram hanc Congregationem transmisisset, de eorumdem dubiorum solutione in præsenti agendum est.

Animadversiones. — Ad rectam vero dubiorum solutionem hæc breviter atque perspicue animadvertenda sunt :

1. Etiam ante Codicem præscriptum erat, ut capitulares in dignitate episcopali constituti deferrent in choro vestem episcopalem. Unde S. R. Congregationi sequens dubium propositum fuit : « Petro Francisco Episcopo Lacedemoniæ suffraganeo et auxiliario Archiepiscopi Hispalensi demisse supplicante declarari : An ipsi, uti archidiacono et canonico ecclesiæ metropolitanæ Hispalensi, liceat ingredi chorum et capitulum cum superpelliceo et habitu canonicali ? » Et S. R. C. in *Hispalen.*, 24 nov. 1703 respondit : « Teneri incedere cum habitu episcopali. » *(Decreta auth.*, n. 2121).

2. Quinam vero sit habitus adhibendus ab Episcopo in choro, ipsa S. R. C. declaravit in *Mediolanen.*, 16 mart. 1833, ad 1 et 2, hisce verbis : « Ratione episcopatus posse et debere uti habitu ordinario quo utuntur Episcopi in Romana Curia, id est rochetto supra subtanam et mantelletto violacei coloris. » *(Decreta auth.*, n. 2706).

3. Statuta capitularia, quæ in hac re adversantur decretis S. R. C. et hodie præscripto can. 409, § 1, sunt profecto corrigenda ad normam can. 410.

4. Consuetudo contraria, nempe ut capitularis deferens vestem non debitam censeatur *præsens in choro* (quæ profecto versatur in re disciplinari, non in re liturgica), si immemorabilis vel centenaria sit, eatenus tolerari potest, quatenus, ad normam can. 5, Ordinarius pro locorum ac personarum adjunctis existimet eam prudenter submoveri non posse. Stylus autem hujus S. Consilii est ut, nulla exsistente peculiari causa tolerantiæ, standum sit juri Codicis. Si centenaria vel immemorabilis consuetudo non sit, ex præscripto can. 5 abrogata manet.

5. Verba can. 409, § 1, *secus censeantur tanquam absentes,* referuntur profecto ad omnes capitulares, nimirum tum ad eos qui charactere episcopali carent, tum ad illos qui constituti sunt in dignitate episcopali. Sensus verborum perspicuus elucet. Ita etiam in jure antiquo. (Cfr. Cappello, *De visitatione SS. Liminum*, I, p. 603 ss.). Ita omnes interpretes Codicis, qui nullam faciunt distinctionem inter capitulares Episcopos et alios ad præfatam juris sanctionem quod attinet. (Cfr. v. g. Wernz-Vidal, *Jus canonicum ad normam Codicis,* II, n. 678).

Quibus mature perpensis, nullo negocio constabit quomodo dubia proposita a R. P. D. Archiepiscopo Olomucensi sint singillatim dimittenda.

Resolutio. — Porro in plenario conventu Sacræ Congregationis Concilii die 13 junii 1925 ad Vaticanum habito, propositis litteris R. P. D. Archiepiscopi Olomucensis, ad singulas quæstiones Emi Patres respondendum censuere ut sequitur :

Ad I. *Affirmative.*

Ad. *Negative.*

Ad III. *Affirmative* ad normam can. 5, si Ordinarius existimet hujusmodi consuetudinem immemorabilem prudenter submoveri non posse.

Ad IV. *Negative,* seu standum esse decreto S. R. C. in *Mediolanen.*, 16 mart. 1833 ad I et II (n. 2706) vel petendum indultum a Sacrorum Rituum Congregatione.

Facta autem de præmissis Ssmo Dno Nostro Pio div. Prov. PP. XI relatione per infrascriptum Sacræ Congregationis Secretarium, Sanctitas Sua, in audientia diei 20 ejusdem mensis et anni, datas resolutiones approbare et confirmare dignata est.

† Julius, Episc. tit. Lampsacen., *Secretarius.*

S. C. des Rites

Consécration du genre humain au Sacré Cœur

17 octobre 1925.

La S. C., au nom du Souverain Pontife, transmet à tous les Ordinaires la formule d'un acte de consécration du genre humain au Sacré Cœur de Jésus [1]. Cet acte devra être récité le 31 décembre de la présente année jubilaire, dans des conditions que fera prochainement connaître une Lettre apostolique.

AD SACRATISSIMUM COR JESU
FORMULA CONSECRATIONIS RECITANDA

Jesu dulcissime, Redemptor humani generis, respice nos ad altare tuum humillime provolutos. Tui sumus, tui esse volumus ; quo autem Tibi conjuncti firmius esse possimus, en hodie Sacratissimo Cordi Tuo se quisque nostrum sponte dedicat. Te quidem multi novere numquam ; Te, spretis mandatis tuis, multi repudiarunt. Miserere utrorumque, benignissime Jesu ; atque ad sanctum Cor tuum rape universos. Rex esto, Domine, nec fidelium tantum qui nullo tempore discessere a Te, sed etiam prodigorum filiorum qui Te reliquerunt : fac hos, ut domum paternam cito repetant, ne miseria et fame pereant. Rex esto eorum, quos aut opinionum error deceptos habet, aut discordia separatos, eosque ad portum veritatis atque ad unitatem fidei revoca, ut brevi fiat unum ovile et unus pastor. Rex esto eorum omnium, qui in tenebris idololatriæ aut Islamismi adhuc versantur, eosque in lumen regnumque tuum vindicare ne renuas. Respice denique misericordiæ oculis illius gentis filios, quæ tamdiu populus electus fuit ; et Sanguis, qui olim super eos invocatus est, nunc in illos quoque, redemptionis vitæque lavacrum, descendat. Largire, Domine, Ecclesiæ tuæ securam cum incolumitate libertatem ; largire cunctis gentibus tranquillitatem ordinis ; perfice, ut ab utroque terræ vertice una resonet vox : Sit laus divino Cordi, per quod nobis parta salus : ipsi gloria et honor in sæcula. Amen.

CONSÉCRATION DU GENRE HUMAIN
AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS

Très doux Jésus, Rédempteur du genre humain, jetez un regard sur nous, qui sommes humblement prosternés devant votre autel. Nous sommes à vous, nous voulons être à vous ; et, afin de vous être plus étroitement unis, voici que, en ce jour, chacun de nous se consacre spontanément à votre Sacré Cœur.

Beaucoup ne vous ont jamais connu ; beaucoup ont méprisé vos commandements et vous ont renié. Miséricordieux Jésus, ayez pitié des uns et des autres et ramenez-les tous à votre Sacré Cœur.

Seigneur, soyez le Roi, non seulement des fidèles qui ne se sont jamais éloignés de vous, mais aussi des enfants prodigues qui vous ont abandonné ; faites qu'ils rentrent bientôt dans la maison paternelle pour qu'ils ne périssent pas de misère et de faim.

Soyez le Roi de ceux qui vivent dans l'erreur ou que la discorde a séparés de vous ; ramenez-les au port de

[1] De cette consécration les *A. A. S.* donnent le texte latin et le texte italien ; puis la traduction officielle en français, en anglais, en allemand, en espagnol, en portugais et en polonais.

la vérité et à l'unité de la foi, afin que bientôt il n'y ait plus qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur. Soyez le Roi de tous ceux qui sont encore égarés dans les ténèbres de l'idolâtrie ou de l'Islamisme, et ne refusez pas de les attirer tous à la lumière de votre royaume. Regardez enfin avec miséricorde les enfants de ce peuple qui fut jadis votre préféré ; que sur eux aussi descende, mais aujourd'hui en baptême de vie et de rédemption, le Sang qu'autrefois ils appelaient sur leurs têtes.

Accordez, Seigneur, à votre Eglise une liberté sûre et sans entraves ; accordez à tous les peuples l'ordre et la paix ; faites que, d'un pôle du monde à l'autre, une seule voix retentisse : Loué soit le Divin Cœur qui nous a acquis le salut, à Lui honneur et gloire dans tous les siècles. Ainsi soit-il.

Remarques

I. Le texte latin de la nouvelle formule est presque entièrement identique à celui de l'acte de consécration annexé à l'encyclique de Léon XIII *Annum Sacrum*, du 25 mai 1899. C'est seulement un peu avant la fin que quelques précisions et une addition ont été introduites.

Dans le texte de 1899, le souhait de l'extension du règne de Jésus sur les infidèles était ainsi exprimé : « Rex esto denique eorum omnium, qui in vetere gentium superstitione versantur, eosque e tenebris vindicare ne renuas in Dei lumen et regnum. » Le nouveau texte mentionne ici nommément les idolâtres et les musulmans.

Par ailleurs, l'expression « qui in vetere gentium *superstitione* versantur, » ne pouvait évidemment s'entendre du peuple juif, qui fut autrefois le peuple de Dieu et, jusqu'à la venue du Sauveur, le dépositaire de la Révélation et le gardien du vrai culte. Une prière fort touchante a donc été ajoutée pour la conversion des Juifs.

II. C'est la nouvelle formule qu'il faudra employer non seulement, comme le prescrit le Souverain Pontife, à la fin de l'Année Sainte où nous sommes, mais encore chaque fois qu'il y aura lieu de renouveler la consécration du genre humain au divin Cœur de Jésus, v. g. le jour de la fête du Sacré-Cœur.

S. C. des Séminaires et des Universités

2 février 1924.

DECRETUM DE RELATIONE SUPER STATU SEMINARIORUM SINGULIS TRIENNIIS TRANSMITTENDA

Quo uberiore cum fructu Sacra Congregatio de Seminariis et Studiorum Universitatibus munere suo gravissimo pertungi valeat, omnino necesse est ut de Seminariorum statu ac conditione sæpe et accurate certior fiat.

Itaque, de mandato Ssmi D. N. Pii PP. XI, Sacra eadem Congregatio quæ sequuntur decernit :

1. Omnes locorum Ordinarii tenentur, singulis triennis, relationem Sacræ huic Congregationi facere super Seminarii statu, secundum formulam præsenti decreto adjectam.

2. Ordinarius qui Seminario præsit Interdiœcesano vel Regionali, de eo etiam, juxta quæstiones in formula positas, referat.

3. Triennia sunt fixa et computantur a die 1ª januarii hujus anni 1924. In hoc primo triennii anno relationem exhibere debent Ordinarii Italiæ, Galliæ, Hispaniæ Insularumque adjacentium ; in altero, ceteri Europæ Ordinarii ; in tertio, Ordinarii Americæ universi.

Et ita per vices continuas singulis quæ sequentur triennis.

4. Relatio lingua latina conscribenda est, et ab ipso Ordinario subsignanda, adjectis die, mense et anno quibus data fuerit.

5. In relatione danda, responderi debet accurate et plene ad singulas quæstiones quæ in formula ponuntur.

6. Si, durante triennio quod relationem sequetur, textus quidam prælectionum cursus Philosophiæ, Theologiæ, S. Scripturæ, Juris Canonici, muteur, id statim ad Sacram hanc Congregationem referatur.

7. Præsenti decreto nihil derogatur de lege relationis super Seminario S. Congregationi Consistoriali exhibendæ, quum ad eamdem Sacram Congregationem de statu diœcesis, ad normam can. 340, debet referri.

Datum Romæ e Secretaria Sacræ Congregationis de Seminariis et Studiorum Universitatibus, die 2 februarii 1924.

C. Card. Bisleti, *Præfectus*.

† Jacobus Sinibaldi, Ep. tit. Tiberien., *Secretarius*.

* * *

FORMULA SERVANDA IN RELATIONE DE STATU SEMINARII

Art. I. — *De Seminarii constitutione et ædibus*

1. Utrum diœcesi proprium sit Seminarium (can. 1354 § 1) : quando et quo documento constitutum, an distinctum in majus et minus (can. 1354 § 2), an saltem debitæ cautelæ adhibeantur ut ætate minores et majores seorsim instituantur, cum disciplina uniuscujusque ætatis propria.

Si diœcesis Seminario careat, an servetur can. 1354 § 3.

2. Quæ sit Seminarii fabrica, quot alumnos possit capere : an disciplinæ et valetudinis tuendæ legibus respondeat.

3. Utrum adsit rusticationis domus, et ibi alumni saltem maxima ex parte temporis majores agant ferias.

Art. II. — *De reditibus, expensis et oneribus*

4. Quinam sint Seminarii annui reditus, sive certi sive incerti, et quænam expensæ.

5. Si Seminarii reditus deficiant, an can. 1355, 1356, serventur.

6. An rite satisfiat oneribus Missarum aliisque obligationibus piis vel alterius generis.

7. An Seminarium ære alieno gravetur, quanto, quanam ex causa, an affulgeat spes debitis satisfaciendi.

Art. III. — *De personis*

8. Quinam sit Rector, quales ejus dotes et ætas (can. 642 § 1 n. 2, § 2 ; 1360).

9. Quot alii Rectorem in regimine adjuvent. Utrum adsint Præfecti contuberniorum, ex ordine sacerdotum vel ex ipsis alumnis assumpti, et hi æquis polleant virtutibus et munere suo naviter perfungantur.

10. Utrum sit Magister Pietatis, seu Director Spiritualis, debita prudentia, doctrina, pietate ornatus, qui in Seminario degat, nulloque alio officio implicetur (can. 642 § 1 n. 2, § 2 ; 1358 ; 1360). — An præter ipsum adsint alii confessarii, sive ordinarii sive extraordinarii et præcepta can. 1361 § 1-2, custodiantur.

11. Utrum circa Magistrorum electionem, pietatem, morum doctrinæque integritatem, idoneitatem, diligentiam, numerum, serventur quæ a can. 1360 § 1 ; 1366 § 1 ; 642 § 1 n. 2, § 2 ; 1366 § 2 ; 1406 § 1 n. 7 ; 1366 § 3, præcepta sunt.

12. An S. Scripturæ Magister peculiarem, eamque rectam, in Sacræ Scripturæ scientia institutionem nactus sit, et solida, tum philosophica tum theologica, doctrina emineat.

13. Quinam sit Præfectus Studiorum.

14. Quinam Œconomus, et utrum dependenter ab Episcopo et Rectore patrimonium Seminarii diligenter administret (can. 642 § 1 n. 2, § 2 ; 1358 ; 1360).

15. An serventur regulæ can. 1359 circa Deputatos.

16. Si Seminarium a Congregatione aliqua religiosa regatur, indicetur quænam sit hæc Congregatio, quando, quibusnam condicionibus, et an de S. Sedis venia curam pii Instituti susceperit, et an præfatis condicionibus satisfaciat.

17. Quot sint in præsens Seminarii alumni interni, an eorum numerus par sit diœcesis necessitatibus, an can. 1363 servetur in alumnorum admissione in Seminarium.

18. An et quot sint alumni externi, qua de causa, et an fieri possit ut ipsi quamprimum in Seminarium ingrediantur ; interim quænam de ipsis sit cura.

19. An et quot extra diœcesim alumni instituantur, ubi et qua de causa ; et vicissim, an clerici alterius diœcesis in Seminarium diœcesanum recepti sint, quot, quarum diœcesium, et quibusnam de causis.

20 Quot sint famuli, qua cura seligantur et quomodo caveatur ut in pietate et ordine serventur et officiis suis satisfaciant. — Quod si Religiosæ Sorores suam Seminario operam navent, indicetur earum Congregatio et agendi ratio et an Seminarii partem incolant omnino separatam.

Art. IV. — *De pietate et disciplina*

21. Quomodo pietas in Seminario excolatur, an Communio frequens et quotidiana promoveatur ; an præscripta serventur can. 1367.

22. Utrum sint statuta Seminario propria (can. 1357 § 3) et adamussim serventur (can. 1369 § 1).

23. Quomodo se gerant alumni erga Superiores, erga seipsos, erga socios, an erudiantur de legibus urbanitatis et præceptis hygienicis (can. 1369 § 2).

24. Numquid aliquando perturbationes aut scandala præterito tempore in Seminario obvenerint, et an forte (quod Deus avertat) adhuc habeantur et quænam reputetur horum malorum causa.

25. Utrum quoad alumnorum correctionem et expulsionem serventur quæ can. 1371 præcepta sunt.

26. An alumni prohibeantur a lectione librorum et diariorum, quæ. quamvis in se non noxia, eos tamen a studiis distrahere possunt.

27. Si alumni ad suos tempore vacationum revertantur, quænam de hac re normæ præscriptæ sint in diœcesi.

28. Utrum Seminarii alumni prohibeantur a laicis Universitatibus celebrandis (Decr. S. C. Consist., 30 aprilis 1918).

29. Si Sacrorum alumni servitium militare obire coguntur, quæ cautelæ adhibeantur ut dum militant honestam vitam agant. — An Seminarii alumni a militiæ stipendiis dimissi, nonnisi post debitam et maturam probationem promoveantur ad sacros Ordines.

Art. V. — *De studiis*

30. Quot annis, qua methodo, quorum auctorum textibus humaniora studia perficiantur. An præter linguas latinam, græcam et propriæ nationis, etiam aliæ disciplinæ tradantur et quænam ; an curæ sit ut tyrones apprime addiscant linguam latinam, juxta can. 1364 § 2, et epistolam Ssmi D. N. Pii PP. XI ad Emum Card. Bisleti diei 1 augusti 1922. Quinam alumnorum profectus.

31. Utrum cursus philosophicus ad can. 1365 § 1 conficiatur. Quinam libri in eo prælegantur. Quo idiomate et qua methodo Philosophia scholastica tradatur (can. 1366 § 2, et epist. præfata S. P. Pii XI). Quinam alumnorum profectus.

32 Utrum cursus quoque theologicus juxta can. 1365 §§ 2, 3 ; 1366 § 2, et epistolam Pii XI perficiatur. Quo idiomate, quibus prælectionum textibus Theologia Dogmatica, Moralis, Sacra Scriptura, Jus Canonicum et ceteræ disciplinæ tradantur. Quinam alumnorum profectus.

33. Præsertim si Seminarium gaudeat facultate conferendi gradus academicos in sacra Theologia, an *Summa* S Thomæ, una cum aliquo probato textu, qui ordinem logicum quæstionum indicet et partem positivam contineat, habeatur præ manibus in schola sacræ Theologiæ (Decr. hujus S. Congregationis, 7 martii 1916).

34. Utrum et quo modo fiant examina finalia.

35. Quod si Seminarium careat facultate conferendi gradus academicos, an provisum sit ut majoris spei clerici in aliqua pontificia Universitate instituantur ut gradus obtineant academicos (can. 1380).

36. An adsint aulæ cum apparatu necessario ad studium historiæ naturalis et cum instrumentis opportunis ad studium physices.

37. An adsit bibliotheca, et utrum libris instructa sufficientibus, tam pro alumnis quam pro magistris.

Art. VI. — *De Sacris Ordinationibus*

38. Utrum serventur quæ hac de re Codex præcipit (can. 975, 976, 977, 978, 1001, 1006 § 2 et 3, 1009).

Art. VII. — *De nonnullis peculiaribus Ordinarii officiis*

39. Utrum Ordinarius sæpe per annum Seminarium invisat juxta can. 1357 § 2, et sedulo vigilet ut Rector, aliique Seminarii Moderatores ac Magistri munere suo rite fungantur (can. 1369 § 3).

40. An urgeat observantiam can. 1353.

41. Utrum « Opus Vocationum ecclesiasticarum » instituerit vel curet ut quam primum instituatur (epistola Ssmi D. N. Pii PP. XI ad Emum Card. Bisleti).

S. Rote Romaine

Le sieur Max Abcarius, arménien, de domicile inconnu, défendeur dans le procès en nullité de son mariage avec une demoiselle Ettore, est cité devant la Rote pour le 4 janvier 1926.

Journal de la Cour romaine

Le samedi 31 octobre, le Saint-Père a reçu en audience officielle S. E. M. Jorge Saenz, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Bolivie, qui lui a remis ses lettres de créance.

Sacrée Pénitencerie ***(Section des Indulgences)***

Sur la couverture du 30 juillet, nous exprimions le désir de posséder le texte authentique de la prière « Au Christ Roi universel » enrichie le 21 février 1923 d'une indulgence plénière une fois par jour. Un vénérable religieux nous a envoyé la photographie de la feuille de concession :

127/23 SACRA PŒNITENTIARIA APOSTOLICA
(Sectio de Indulgentiis)

PRIÈRE

« O Christ Jésus, je vous reconnais pour Roi universel. Tout ce qui a été fait a été créé pour vous. Exercez sur moi tous vos droits. Je renouvelle mes promesses du baptême en renonçant à Satan, à ses pompes et à ses œuvres et je promets de vivre en bon chrétien. Et tout particulièrement je m'engage à faire triompher selon mes moyens les droits de Dieu et de Votre Eglise. Divin Cœur de Jésus, je vous offre mes

pauvres actions pour obtenir que tous les Cœurs reconnaissent votre Royauté sacrée, et que, ainsi, le règne de votre paix s'établisse dans l'univers entier. Ainsi soit-il. »

Die 21 Februarii 1923

Sacra Pœnitentiaria Apostolica omnibus christifidelibus præfatam orationem devote recitantibus benigne concessit Indulgentiam plenariam, semel in die, suetis sub conditionibus, lucrandam. Præsenti in perpetuum valituro absque ulla Brevis expeditione. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

S. Fagiolo, *S. P. Secretarius.*
P. Ravelli, *S. P. Offic.*

Suetis sub conditionibus, « aux conditions ordinaires, » cela veut dire (en plus de la récitation de la prière susdite) confession, communion, visite d'une église avec prières aux intentions du Souverain Pontife. (Beringer, édit. 1925, t. I, n. 168).

LITURGIE

Q. — 1° D'après les liturgistes, on peut dans l'après-midi du Samedi Saint faire une sépulture avec chant et sonnerie. Est-ce que le Jeudi Saint, avant la messe, c'est-à-dire, selon une expression populaire, avant « le départ des cloches pour Rome, » une sépulture solennelle est aussi autorisée ?

2° Quelle messe célébrer le 20 janvier en l'honneur de S. Sébastien, patron de la localité à l'exclusion de S. Fabien ? N'y a-t-il pas lieu de lire l'introït du Commun *unius martyris* et de ne mentionner aux oraisons que S. Sébastien, l'épître et l'évangile assignés par le Missel aux deux saints que l'on honore ensemble en ce jour demeurant les mêmes ?

R. — Ad I. D'après certains auteurs, c'est durant toute la journée du Jeudi Saint que sont interdites les funérailles solennelles, c'est-à-dire célébrées avec apparat funèbre à l'église et avec chants. Suivant d'autres, et en particulier suivant le P. Hægy [1], elles ne sont prohibées qu'à partir de la messe de ce jour. Jusqu'à décision contraire de la S. C. des Rites, on peut, — là surtout où il y aurait eu des précédents, — s'en tenir pratiquement à la seconde opinion.

Mais, de l'avis unanime des liturgistes, à aucun moment des trois derniers jours de la Semaine Sainte on ne saurait tolérer la sonnerie lugubre des cloches. (Cf. S. R. C., 27 janv. 1883, n. 3570, ad 1 ; 15 janv. 1897, n. 3946 ; 8 janv. 1904, n. 4130, ad 1 et 2) [2]. « Abstinere oportet, lisons-nous dans les *Ephemerides liturgicæ* (15 août 1916, p. 511), ab emortuali æris campani sonitu, tum tempore expositionis Ssmi Sacramenti pro publica causa, tum ante missam in Cœna Domini, tum post meridiem Sabbati Sancti : cum in primo et secundo casu fideles a mysteriorum diei meditatione distrahere, et in tertio casu paschalia gaudia, jam incepta missæ ac vesperarum celebratione, tristitia afficere dedeceat. »

Ad II. Dans les localités dont S. Sébastien est le patron principal, ce n'est pas seulement à la messe, mais aussi à l'office, qu'il doit être séparé de S. Fabien. (Nouv. rubr. du Brév., tit. IX, n. 4 ; S. R. C., 20 juin 1899, n. 4037, ad 3). Là, sa fête est à célébrer chaque année sous le rite double de 1re classe avec octave commune (Nouv. rubr., *ibid.*, n. 3), et au jour de l'incidence de cette fête il y a, pour tous ceux qui ont charge d'âmes, obligation d'appliquer la messe *pro populo* (cf. *Codex*, can. 339, § 1 ; 466 § 1 ; S. C. C., 8 août 1911, *Romana et aliar.*, ad 1 ; 28 déc. 1919, *Index festor.*).

L'office du 20 janvier est alors celui du Commun d'un seul martyr [1]. Toutefois, les leçons du Ier nocturne sont celles du Commun de plusieurs martyrs : *Fratres, debitores*, avec les répons du Commun d'un seul martyr. (Rubr. spéc. de ce Commun ; cf. S. R. C., 13 août 1695, *Monopolitana*). Au IIe nocturne, omettant celle des leçons historiques du Bréviaire qui concerne exclusivement S. Fabien, on prend pour 4e leçon celle qui y est la 5e : *Sebastianus ex patre, etc.* ; pour 5e, la 6e : *Quem omnium opinione, etc.* ; pour 6e enfin, la 4e leçon du premier formulaire du Commun d'un seul martyr hors du temps pascal : *Triumphalis beati martyris, etc.* (Cf. S. R. C., 16 janv. 1677, n. 1589, ad 2). Les leçons du IIIe nocturne sont celles du même Commun, *1o loco*. On dit l'oraison *Præsta... ut qui, etc.*, la première de celles que le Bréviaire indique pour un martyr non pontife. (Cf. S. R. C., 13 août 1695). La mémoire de S. Fabien ne se fait qu'à Laudes (Nouv. rubr. du Brév., tit. VII, n. 1 ; tit. IX, n. 4) ; on prend à cet effet l'antienne *Iste sanctus, etc.*, et le verset *Gloria et honore, etc.*, des premières vêpres, puis l'oraison *Infirmitatem*.

C'est la messe *In virtute, etc.*, la 3e du Commun d'un seul martyr hors du temps pascal, qu'il faut lire telle quelle. (S. R. C., 13 août 1695). On y fait le 20 janvier, mais seulement si c'est une messe privée, la commémoraison de S. Fabien (Nouv. rubr. du Missel, tit. V, n. 1), et ce par les oraisons de la messe *Statuit, etc.*, la première du Commun d'un martyr hors du temps pascal. Le *Credo* se récite à la messe pendant toute l'octave. (*Ibid.*, tit. VII, n. 3).

Si S. Sébastien était seulement patron secondaire de la localité, on n'aurait pas à le séparer de S. Fabien. On fêterait les deux saints ensemble, sous le rite double majeur, en ayant soin de nommer S. Sébastien le premier dans l'oraison, et de lire les deux leçons qui le concernent avant la légende de S. Fabien. (Nouv. rubr. du Brév., tit. IX, n. 5).

Q. — 1° L'*Ami* a dit en 1922 que, quand une procession à l'intérieur de l'église passe devant l'autel où se trouve le Saint-Sacrement, tout le monde, sauf le clerc portant la croix, doit faire la génuflexion.

Le Saint-Sacrement étant conservé au maître-autel, d'où part la procession, faut-il donc génuflecter quand,

[1] *Manuel de Liturgie*, t. I, n. 256. — Cf. *Ami* 1920, p. 432.
[2] Cf. *Ami* 1912, p. 766.

[1] Ce jour-là, les psaumes de matines et de vêpres, avec leurs antiennes, sont ceux de ce même Commun. A laudes et aux petites heures, on dit les psaumes du dimanche. (Nouv. rubr. du Brév., tit. I, n. 1).

en traversant le bas de l'église, on se trouve en face de ce maître-autel, v. g. quand, en faisant le Chemin de la Croix, on passe de la septième station à la huitième ? Si oui, quand et comment doit se faire cette génuflexion ? Ceux qui prennent part à la procession doivent ils la faire tous ensemble, ou bien seulement au fur et à mesure que chacun passe devant l'allée qui conduit au maître-autel ? — Cette dernière question se pose de même s'il s'agit de génuflecter en passant devant un autel latéral où est conservée la sainte Réserve.

2° L'*Ordo* du diocèse donne cette note : « A la messe des défunts, il n'est pas permis de chanter après l'élévation autre chose que le *Benedictus qui venit.* » Cette note n'est-elle point trop restrictive ? Que l'on chante après l'élévation le *Benedictus*, très bien ! c'est la règle, même aux messes chantées du dimanche. Mais, après ce *Benedictus* chanté, ne peut-on donner un motet au Saint-Sacrement : *Pie Jesu, etc.*, ou autre chose ?

3° Le *Livre des Saluts* du diocèse dit que, pour la bénédiction de la Vraie Croix, on peut mettre celle-ci sur l'autel, devant le tabernacle. Le Vavasseur le défend. Y a-t-il eu modification des règles liturgiques sur ce point ?

4° Nos religieuses ne sont pas tenues par vœu ni par engagement spécial à réciter chaque jour le petit office de la Ste Vierge ; cependant elles regardent comme une obligation sérieuse de le dire chaque jour. Je serais heureux que l'*Ami* nous indiquât comment le réciter aux trois derniers jours de la Semaine Sainte. Les religieuses doivent-elles continuer à le dire comme aux autres jours de l'année, en tenant compte simplement du temps, pour les antiennes, versets et oraisons ; ou bien faut-il qu'elles le modifient comme les prêtres le font pour l'office de ces jours, supprimant le *Deus, in adjutorium, etc*, le *Gloria Patri, etc.*, mais ajoutant à chaque heure le *Miserere*, l'antienne *Christus factus est, etc*, et l'oraison *Respice, etc.* ?

5° A l'évangile des messes chantées sans ministres sacrés, et donc sans encensements, le célébrant doit-il se tourner vers la croix du tabernacle pendant que le chœur répond : *Gloria tibi, Domine ?*

6° A la consécration, à quel moment découvrir et recouvrir le ciboire contenant des petites hosties ?

7° A quel moment doit-on consommer l'Hostie de la lunule ? Est-ce avant ou après la distribution de la communion aux fidèles ?

R. — Ad I. Le cas n'a pas été envisagé par les auteurs. Néanmoins quelques-uns d'entre eux fournissent indirectement les éléments d'une solution. Ainsi, d'après De Amicis [1] et le P. Hægy [2], à l'absoute, si la représentation mortuaire est placée assez loin de l'entrée du chœur, v. g. vers le milieu de la longueur de la nef principale, le célébrant ne fait aucune révérence au maître-autel, même lorsqu'il passe par-devant celui-ci entre l'aspersion et l'encensement du catafalque. *A fortiori* donc, semble-t-il, une procession traversant la partie inférieure de cette nef n'a pas à faire attention au maître-autel.

Il n'en serait pas de même si une procession autre que celle du Saint-Sacrement [3] traversait la nef à proximité de la clôture antérieure du chœur, ou venait à passer devant quelque autel latéral où se trouvât alors la Ste Réserve. Dans l'une et l'autre hypothèse, les membres du clergé, à l'exception du porte-croix et des deux acolytes céroféraires

[1] *Append'x ad Cœremoniale parochorum.* c. IV. art. II, n. 7, note.

[2] *Manuel de Liturgie*, t. I, n. 181, *nota*.

[3] Dans les processions du Saint-Sacrement, on ne fait aucune révérence. (Merati, Cavalieri, de Herdt, Martinucci, etc.).

accompagnant celui-ci [1], auraient à faire deux par deux, — et non tous ensemble (De Herdt [2]), — la révérence convenable [3], à fur et mesure de leur passage devant le maître-autel ou devant l'autel du Saint Sacrement.

Ad II. Aux messes chantées, — aussi bien à celles des défunts qu'aux autres, — on peut, après l'élévation du calice et le chant du *Benedictus* [4], exécuter un motet latin approuvé, pourvu que les paroles s'en adressent au Saint Sacrement (S R. C., 22 mai 1894, n. 3827, III ; Instr. annexée au *Motu proprio* du 22 nov. 1903, n. 4121, III, 8 ; 11 août 1909, n. 4239). Il serait étrange, en effet, qu'à peine accompli le miracle de la transsubstantiation, on parût oublier un instant la présence réelle de Notre-Seigneur sur l'autel. C'est pourquoi, aux messes de *Requiem*, il n'est pas permis de chanter à ce moment les versets *Miseremini mei, etc.* ; mais on peut continuer d'y chanter *Pie Jesu, etc.*, et même *Jesu, Salvator mundi, etc.*, sans les versets susdits. (S. R. C., 11 août 1909, n. 4239).

Ad III. Aucune relique, pas même celle de la Vraie Croix, ne peut être exposée ni sur le tabernacle du Saint Sacrement (S. R. C., 31 mars 1821, n. 2613, ad 6 ; 12 mars 1836, n. 2740 ad 1), ni même sur la table de l'autel devant la porte de ce tabernacle (S. R. C., 6 sept. 1845, n. 2906).

Ad IV. Les trois derniers jours de la Semaine Sainte, le petit office de la Sainte Vierge ne se récite pas en public. (S. R. C., 16 juillet 1866, *Cenomanen.* [5], ad 4 ; Hægy [6]). Rien cependant ne s'oppose à ce qu'on le dise en particulier ; mais alors on le récite d'après le formulaire assigné pour le temps qui va du 3 février jusqu'à Pâques exclusivement, sans rien retrancher ou changer à ce formulaire. (S. R. C., *ibid.*).

Ad V. Le célébrant, n'ayant pas à s'incliner dans la messe privée au moment où le servant répond *Gloria tibi, Domine* avant l'évangile, n'a pas non plus à le faire ni à se tourner alors vers la croix aux messes solennelles ou chantées.

Ad VI. C'est immédiatement après avoir dit *ut nobis Corpus et Sanguis fiat dilectissimi Filii tui, Domini nostri Jesu Christi*, que le prêtre doit découvrir le ciboire où se trouvent les hosties à consacrer. Il le recouvre dès qu'il a fait la génuflexion après l'élévation de la sainte Hostie. (Missel, *Ritus celebr. missam*, tit. VIII, n. 5 et 6).

Ad VII. Il est à la fois plus naturel et plus simple de ne consommer la sainte Hostie contenue dans

[1] *Memoriale Rituum*. tit. I, c. II, § III, n. 5 ; Hægy, *op. cit.*, t. I, n. 351, note.

[2] *S. Liturgiæ Praxis*, t. III, n. 323.

[3] A la croix du maître-autel est due l'inclination profonde par le célébrant paré et les chanoines, la génuflexion par tous les autres. Tous, même les chanoines, doivent faire la génuflexion devant le Saint-Sacrement renfermé dans le tabernacle. (S. R. C., 14 déc. 1602, n. 117).

[4] On sait que le *Benedictus* ne peut être chanté qu'après l'élévation du calice. (Cér. des év., l. II, c. VIII, n. 71 ; S. R. C., 14 janv. 1921, *Dubium*).

[5] Cette décision, qui ne se trouve pas dans la collection officielle des décrets de la S. C. des Rites et dont pourtant l'authenticité ne paraît pas douteuse, a été reproduite *in extenso* par le P. de Carpi dans son *Kalendarium perpetuum*, c. VII, n. 4, note, et par la *Nouvelle Revue théologique* en 1875, p. 201-204.

[6] *Op. cit.*, t. I, n. 224.

la lunule de l'ostensoir et de ne purifier celle-ci qu'après avoir distribué la communion aux fidèles, car il peut se faire que l'on ait aussi à purifier alors le ciboire ou la patène. Du reste, il suffit que cela ait lieu avant la première ablution.

Q. — Le jour des Rameaux, la Passion doit-elle être dite ou chantée au coin de l'évangile? Souvent, entre confrères, nous avons agité la question sans pouvoir la résoudre. Le Vendredi Saint, elle doit être récitée *in cornu epistolæ,* disent les rubriques du Missel. Mais ces rubriques sont muettes en ce qui la concerne à l'office normal du jour des Rameaux.

R. — I. Le dimanche des Rameaux, à la messe solennelle et à la messe chantée sans ministres sacrés :

a) S'il y a trois diacres ou trois prêtres pour chanter la Passion, c'est au coin de l'épître qu'en même temps le célébrant en fait à mi-voix la lecture jusqu'à *Altera autem die* exclusivement. *(Cér. des év.*, l. II, c. XXI, n. 16; *Mem. Rit.*, tit. III, c. II. § IV, n. 4; S. R. C., 28 sept. 1630. n. 544, ad 3) Il se tient pour cela un peu tourné vers les trois diacres et a son rameau à la main. La lecture terminée, il se retourne complètement vers eux. Après le chant de la Passion proprement dite, il donne son rameau, va réciter *Munda cor meum* au milieu de l'autel, puis se rend au coin de l'évangile pour, suivant les cas, y lire à voix basse ou y chanter la partie du texte qui tient lieu de l'évangile ordinaire. (De Carpi, de Conny, Martinucci, Hægy [1], etc.).

b) Lorsque, n'y ayant que deux autres prêtres ou deux diacres, le célébrant a une partie à faire dans le chant de la Passion [2], il la fait, toujours en chasuble mais sans rameau, au coin de l'évangile. *(Mem. Rit.*, ibid.; S. R. C., 12 mars 1836, n. 2740, ad 2; 16 juin 1893, n. 3804, ad 3, 4°). Entre temps, il a soin de lire à voix basse les parties chantées par les deux autres. (De Herdt, de Carpi, Hægy, etc.).

II. A la messe du dimanche des Rameaux chantée sans ministres sacrés, s'il n'y a ni prêtres ni diacres pour chanter la Passion, le célébrant ne saurait sous aucun prétexte la chanter lui seul [3]. *(Mem. Rit.*, ibid.; S. R. C., 13 juin 1899, n. 4031, ad 2). Il se contente alors de la lire à haute voix au coin de l'évangile, revient dire *Munda cor meum* au milieu de l'autel, et retourne au même côté de l'autel pour chanter *Altera autem die, etc.*

III. Aux messes basses de ce même jour et à celles du mardi et du mercredi de la Semaine Sainte, la Passion doit être lue tout entière au coin de l'évangile. (S. R. C., 26 nov. 1644, n. 877, ad 2).

---

[1] Sur les diverses prescriptions liturgiques concernant le chant de la Passion, on lira avec grand profit, dans le savant *Manuel de Liturgie* de cet auteur, les notes du t. I, n°s 207 et suiv.

[2] La partie chantée par le célébrant ne peut être autre que celle du Christ. *(Mem. Rit.*, tit. III, c. II, § IV, n. 4. — Cf. *Ami* 1923, p. 208).

[3] A défaut de diacres, on ne pourrait tolérer que des clercs d'un rang inférieur ni, à plus forte raison, que des laïques chantassent la Passion. (S. R. C., 16 janv. 1677, n. 1588, ad 8; 22 mars 1862, n. 3110, ad 10; 13 juin 1899, n. 4031, ad 3).

Q. — 1° Est-il permis pour un anniversaire de dire une messe basse de *Requiem* un jour de fête double, et même le jour d'un double majeur? Que faut-il entendre par les mots « *missa lecta* » de la rubrique du Missel? S'agit-il d'une messe basse privée?

2° Celui qui porte le saint Viatique d'une manière privée peut-il se couvrir de sa barrette ou de son chapeau?

R. — Ad I. C'est seulement lorsqu'elle est célébrée pour un anniversaire proprement dit, par conséquent au retour de la date précise de la mort ou de l'enterrement, que la messe basse de *Requiem* jouit des mêmes privilèges liturgiques que si elle était chantée [1]. Les seuls jours qui l'excluent sont : les dimanches; les fêtes de précepte, même supprimées; la Commémoraison de tous les fidèles défunts; les doubles de 1re ou de 2e classe, même transférés; les féries, vigiles ou octaves privilégiées; enfin certaines circonstances spéciales dans lesquelles toute messe de *Requiem* est prohibée. (Cf. *Ami* 1924, p. 717). Le rite double mineur ou même double majeur d'un office occurrent n'est donc pas à lui seul un obstacle à la célébration de cette messe.

Dans la rubrique du Missel, les mots « missa lecta » sont mis ici par opposition à « missa solemnis » et à « missa cantata. »

Il importe de remarquer que la messe basse d'anniversaire funèbre proprement dit n'admet elle-même qu'une seule oraison et comporte nécessairement la séquence *Dies iræ.* (Nouv. rubr. du Missel, tit. III, n. 10 et 11).

Ad II. Pour le port privé du saint Viatique, un prêtre peut, d'après plusieurs auteurs (P. Hægy, chan. Durieux), avoir la tête couverte. Il n'a d'ailleurs qu'à s'en tenir sur ce point aux instructions de l'Ordinaire. (Cf. S. R. C., 23 mai 1846, n. 2908).

Q. — Dans l'*Ami* du 19 mars dernier, p. 192, il est dit : « Ceux qui, soit en vertu du droit ou de la coutume, soit par une permission spéciale, peuvent toucher les linges sacrés, n'ont point, par là-même, la faculté de purifier ceux-ci après qu'on les a employés au Saint Sacrifice. Sauf indult particulier et exprès, les corporaux, les pales et les purificatoires qui ont servi à la célébration de la sainte messe ne peuvent être lavés ensuite, pour la première lotion, que par des clercs dans les ordres sacrés. *(Codex*, can. 1306, § 2; S. R. C., 12 sept. 1857, n. 3059, ad 26). »

Or, Cl. Marc dit (n. 1632) : « Non desunt tamen qui docent eam [lotionem] etiam a quolibet clerico tonsurato fieri posse. » Et le décret du 23 novembre 1906 donne ce droit à tous les clercs.

Qu'en pense l'*Ami?*

R. — Voici la teneur du canon allégué naguère par l'*Ami* au sujet de la purification des linges sacrés : « Purificatoria, pallæ et corporalia, in missæ sacrificio adhibita, ne tradantur lavanda laicis etiam religiosis, nisi prius abluta fuerint *a clerico in majoribus ordinibus constituto...* » (Can. 1306, § 2). Est-il rien de plus clair? Aussi Arregui *(Summar. theol. mor.*, n. 195, resol. 4) se

[1] Pour chaque anniversaire proprement dit, il n'est dans la même église qu'une messe de *Requiem*, — soit chantée, soit lue, — à jouir de ces privilèges. (Nouv. rubr. du Missel, tit. III, n. 6).

contente-t-il de reproduire le texte de ce même canon, sans y ajouter aucun commentaire.

Quant à la décision du 23 novembre 1906 qui nous est objectée, voici quelle elle est : « An clerici prima tantum tonsura initiati, ad mentem decreti n. 4181, 14 martii 1906, *tangere* possint vasa sacra et lintea sacra, ac calicem præparare in sacristia, absque speciali indulto ? — R. Affirmative. » (S. R. C., 23 nov. 1906, n. 4194 ad 1)[1]. Comme on le voit, il n'est nullement question ici de la purification des linges sacrés.

L'*Ami* doit donc maintenir sa réponse du 19 mars 1925.

Q. — Quand on fait, à la messe d'un saint, mémoire d'une férie des Quatre-Temps ou même d'une férie de Carême qui a plusieurs leçons, — v. g. la férie en occurrence avec l'Annonciation en 1925, — par quelle collecte faut-il commémorer cette férie ? Est-ce par celle qui, dans la messe de la férie, suit immédiatement le *Kyrie eleison,* ou bien par celle qui précède immédiatement l'épître de cette même messe ; en d'autres termes, est-ce par la première ou par la dernière collecte de la férie ?

R. — En ce qui concerne l'oraison à prendre pour commémorer, dans la première partie de la messe d'un saint, un mercredi ou un samedi des Quatre-Temps, on trouve dans le Missel même (Rubr. gén., tit. VI, n. 4) une règle explicite et motivée : « Quando fit commemoratio de feria Quatuor Temporum, pro feriæ commemoratione dicitur prima oratio, quæ concordat cum officio. »

La même règle vaut aussi *a pari* pour la messe du mercredi d'après le 4e dimanche de Carême, laquelle comporte deux lectures avant l'évangile. L'oraison qui précède la première de ces lectures étant celle de l'office de la férie, c'est par elle qu'il faudrait commémorer celle-ci à la messe d'un saint célébrée ce jour-là.

Q. — La fête de l'Adoration perpétuelle est tombée le mercredi des Cendres. Malgré les protestations de quelques confrères, j'ai célébré la messe du jour. Ai-je eu raison ? On m'a objecté que la cérémonie des cendres suivie de la messe propre ayant eu lieu, j'aurais pu dire la messe votive du Saint-Sacrement.

Qu'en pense l'*Ami* ?

R. — Vous avez sans doute, bien que vous n'en fassiez pas mention, un indult semblable à celui dont jouissent la plupart des diocèses de France et autorisant pour le jour de l'Adoration perpétuelle, aux mêmes conditions que pour l'exposition des Quarante-Heures proprement dites, la célébration d'une messe votive solennelle du Saint-Sacrement.

Or, nonobstant un indult de ce genre, la messe votive solennelle du Saint-Sacrement à l'occasion de l'Adoration perpétuelle est prohibée, — comme le serait d'ailleurs n'importe quelle messe votive solennelle *pro re gravi* (Nouv. rubr. du Missel, tit. II, n. 3), — aux féries majeures privilégiées, et par conséquent le mercredi des Cendres. (S. R. C., 18 mai 1883, n. 3574, ad 5 ; cf. *Instr. Clem.*, § XII).

L'Adoration perpétuelle tombant ce jour-là, on n'y pouvait chanter d'autre messe que celle de la férie[1]. Bien entendu, ladite messe ne comportait ni *Gloria* ni *Credo*. A l'oraison propre de celle-ci il fallait joindre sous une seule conclusion l'oraison du Saint-Sacrement, et supprimer toute autre oraison, à l'exception toutefois de l'oraison *super populum* (S R. C., *ibid.),* et l'on devait prendre comme dernier évangile l'évangile de la messe votive du Saint-Sacrement *(Ami* 1925, p. 733).

Q. — Dans la chapelle d'une Institution ecclésiastique, aux crosses de cuivre qui, partant du sol, supportent les courtines disposées en demi cercle autour du maître-autel, sont suspendus des lampadaires garnis d'ampoules électriques. Au-dessus de ce maître-autel, mais ne faisant pas corps avec lui, il y a dans la muraille une niche avec statue de l'Immaculée-Conception. On a adapté aux contours de cette niche un encadrement de lampes électriques. Même on a cru bien faire en fixant autour de la tête de la Ste Vierge une auréole de douze lampes de cette sorte : *corona stellarum duodecim !* Quand tout ce luminaire électrique fonctionne, les six cierges de cire qui brûlent sur l'autel ont l'air bien misérables.

Dans deux cathédrales de notre province, l'autel du Saint-Sacrement est surmonté d'une statue de la Ste Vierge. Bien qu'un peu en retrait, cette statue fait vraiment partie de l'autel. Néanmoins, elle a devant elle une rampe de lampes électriques rouges ou bleues, qui ont pris la place des anciennes veilleuses à huile.

Dans un important collège, au salut, on expose le Saint-Sacrement avec six cierges de cire allumés sur les chandeliers du retable ; puis sur la table même de l'autel on place deux candélabres électriques pour lesquels les prises de courant sont ménagées dans le retable.

Cette dernière manière de faire est évidemment condamnable : on ne peut pas mieux violer les règles les plus élémentaires. Mais les autres manières de faire rapportées ci-dessus sont-elles plus admissibles ? Est-il dans l'esprit de l'Eglise de faire servir l'électricité à la décoration du sanctuaire, l'autel seul et son retable étant exceptés ? Ne devrait-on pas plutôt s'en servir comme simple moyen pratique d'éclairage, au même titre que le gaz et le pétrole, et se borner là ? N'y a-t-il pas dans cet emploi exagéré de la lumière électrique à l'église un manque de dignité, qui apparente le sanctuaire aux salles de fêtes et l'autel aux rutilantes vitrines de magasins ?

Ici, nous avons l'électricité dans notre chapelle pour le service de l'éclairage. De différents côtés on insiste pour que nous nous en servions pour la décoration du sanctuaire : lustres, candélabres, niches, etc. Nous résistons ; mais on nous trouve ridicules de nous faire tant scrupule... Nous ne voulons cependant pas donner à nos séminaristes le mauvais exemple — dont ils s'autoriseraient plus tard — de la violation de décrets formels de l'Eglise.

L'*Ami* ferait œuvre utile en rappelant à ce sujet les principes.

R. — I. L'électricité n'est pas admise pour le luminaire liturgique proprement dit. On ne saurait donc l'employer au lieu des cierges de cire requis pour la célébration de la messe ou de l'office canonial et pour l'exposition du Saint-Sacrement ou des saintes reliques. (S. R. C., 4 juin 1895, n. 3859 ; 22 nov. 1907, n. 4206 ; 17 janv. 1908, n. 4210 ad 1)[2].

[1] La décision de la S. C. des Rites du 12 septembre 1857, n. 3059, ad 26, ayant trait à la purification des linges sacrés par des moniales ou des religieuses, nous n'avons pas à en donner ici le texte.

[1] Le ton férial était quand même exigé pour les oraisons, la préface et le *Pater*. (S R C., 18 mai 1883, n. 3574, ad 5).

[2] Quant à la lampe du Saint-Sacrement, voir *Ami* 1923, p. 682, et 1924, p. 448.

II. L'éclairage électrique est absolument interdit sur la table et sur les gradins de l'autel, alors même qu'il y serait placé en sus du nombre réglementaire des cierges de cire. (S. R. C., 16 mai 1902, n. 4097; 22 nov. 1907, n. 4206; 17 janv. 1910, n. 4210, ad 1; 24 juin 1914, *Decretum ;* cf. 29 nov. 1901, n. 4086). L'interdiction s'étend en outre à l'intérieur du *ciborium*, ou baldaquin sous lequel on expose le Saint-Sacrement (S R. C., 28 juillet 1911, n. 4275), et même aux niches abritant des statues au-dessus de l'autel, dans la muraille à laquelle serait adossé ce dernier. (S. R. C., 24 juin 1914).

III. Le Saint-Siège entend que les diverses prohibitions résumées ci-dessus soient religieusement observées par tous : « S. R. C...., facto verbo cum Sanctissimo, etiam atque etiam Rmos Ordinarios in Domino hortatur ut pro sua religione invigilent ne S. C. decreta posthabeantur, et ecclesiarum rectores doceant quæ in casu, juxta decreta, permissa quæque vetita sunt. » *(Ibid.)* [1]. C'est donc entrer dans l'esprit de l'Eglise que d'inculquer de bonne heure aux séminaristes, par l'enseignement et par l'exemple, le respect des décisions de la S. C. des Rites relatives à l'éclairage électrique.

Il faut toutefois se garder de se montrer plus exigeant que celle-ci. Or, sans formuler aucune restriction concernant le sanctuaire, elle permet qu'en tenant compte des avis et recommandations de l'Ordinaire à ce sujet, on utilise l'électricité non seulement pour éclairer les églises, mais aussi pour les illuminer, et même pour encadrer et auréoler les statues ou images placées en dehors des autels. Une seule condition est imposée : c'est qu'il n'y ait là rien de théâtral. (S. R. C., 4 juin 1895 n. 3859; 22 nov. 1907, n. 4206; 17 janv. 1910, n. 4210, ad 1; 24 juin 1914).

IV. Des divers modes d'illumination électrique des églises ou des chapelles signalés par notre consultant, le premier, pourvu qu'on le pratique avec la discrétion voulue [2], peut, semble-t-il, être toléré. Il n'en est pas de même des autres [3].

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Vie du P. Tissot, Supérieur général des Missionnaires de Saint-François de Sales d'Annecy, par le P. Léon Buffet. — Un vol. in-8 écu de xvi-476 pages, 8 grav. hors texte, 16 f. — Paris, Beauchesne (1925).

Dès sa première page, la *Vie du P. Tissot* porte en exergue ces simples mots : « Un vrai fils de S. François de Sales. » Le biographe, disciple du P. Tissot, a été heureusement inspiré de les écrire en tête de son livre.

Ses lecteurs auront plusieurs joies, dont la principale sera peut-être de remarquer à chaque instant cette parenté spirituelle entre le P. Tissot et son Bienh. Père. Rien n'y manque : origine commune à Thorens, traits de l'enfance et du premier sacerdoce, amour de la Savoie et d'Annecy, prédilection pour l'apostolat du Sacré-Cœur, épreuves et contrariétés. On observe qu'ils moururent aussi vers le même âge, après avoir usé à Lyon leurs dernières forces.

Mais en lui-même, par une foule de détails dont quelques uns sont très inattendus, le P. Tissot attire aussi l'attention et la retient. On se demande même pourquoi ses disciples nous ont fait attendre trente ans une biographie de lui. « La Vie du R. P. Tissot, dit Mgr du Bois de la Villerabel, dans une très belle lettre préliminaire, méritait certes d'être écrite. »

I. — Joseph Tissot naquit à Annecy, le 1er septembre 1840, presque en face de la cathédrale, dans cette petite rue qu'ont animée autrefois les allées et venues de S. François de Sales. Il était le sixième enfant d'une famille qui en compta neuf. Une de ses sœurs est morte jeune, à la Visitation d'Annecy, et l'un de ses frères est devenu célèbre dans l'Institut des Ecoles chrétiennes sous le nom de Frère Léon de Jésus ; on a écrit sa *Vie*, qui le montre tour à tour professeur à Dreux, directeur du collège Saint-Joseph à Rome, partout édifiant, partout très humble, exerçant sur ses nombreux élèves un visible ascendant et entretenant avec son frère prêtre des relations toutes surnaturelles.

M. Tissot père était notaire à Annecy. C'était le notaire du clergé et des Congrégations religieuses, l'homme de confiance de l'évêque Mgr Rey. Mme Tissot était la digne compagne d'un tel homme. Elle devait perdre prématurément son mari, assumer à elle seule la tâche d'elever sept jeunes enfants, dont six garçons, et s'en acquitter d'une manière excellente.

On plaça Joseph au collège Chapuisien d'Annecy, le collège où S. François de Sales avait été élève. Il surprenait ses professeurs par sa facilité ; il apprenait comme en se jouant ; les écoliers de son âge, il les dépassait sans effort et en tout. Quand venaient les distributions de prix, son nom se lisait sans cesse au palmarès, et une fois, rentrant à la maison et déposant sur les genoux de sa mère ses livres et ses couronnes : « Je t'assure, maman, disait-il, que tous ces prix ne me font pas grand plaisir. Mon plaisir, c'est pour toi et pour papa ! »

II. — Ce fut un événement dans la petite ville, « alors si familière et si peu cosmopolite, » que l'entrée de Joseph Tissot au Grand Séminaire. Il n'avait encore que seize ans, et paraissait d'une santé si frêle qu'il fallut l'admettre comme externe. Quand le Supérieur, M. Magnin, reçut Joseph, en octobre 1856, pensait-il que ce jeune homme deviendrait un jour une des gloires de son épiscopat, et prononcerait vingt-trois ans plus tard, du haut de la chaire de la cathédrale, l'oraison funèbre « du très illustre et révérendissime Claude-Marie Magnin, évêque d'Annecy » ?

L'année où Joseph prit la soutane, son frère Léon fit à sa famille ses premières ouvertures. Ce fut un dialogue tout candide, un petit extrait des *Fioretti* d'Assise : « Maman, je veux devenir Frère ! — Que dis-tu, Frère des Ecoles chrétiennes ? — Oui, maman. — Et pourquoi ? — Parce que les Frères sont toujours gais. (Il était leur élève à Annecy). — Mais, mon enfant, ils sont gais parce qu'ils ont l'âme pure. — Eh bien ! je veux être Frère pour avoir l'âme pure ! »

Le bon Dieu permit que Joseph, qui devait diriger tant d'âmes, surtout tant d'âmes de prêtres, passât par de pénibles scrupules. Son biographe en dit quelque chose ; il en laisse supposer encore plus qu'il n'en dit. Il y a là un oncle jésuite qui sermonne excellemment

[1] Cf. *Ami* 1923, p. 683.

[2] Ainsi, étant donnée la place qu'occupe la statue de la Ste Vierge dans la chapelle de l'Institution ecclésiastique visée, on doit éviter d'attirer les regards sur cette statue pendant une exposition du Saint-Sacrement.

[3] Notre consultant n'a pas à regretter les veilleuses qui naguère brulaient devant la Madone au-dessus de l'autel du Saint-Sacrement, dans les cathédrales auxquelles il fait allusion : ces veilleuses surplombant l'autel étaient également prohibées. (Cf. S. R. C., 20 juin 1899, n. 4035, ad 6).

son pauvre neveu : « Dilatez-vous le cœur, cher enfant ; je vois avec peine que vous êtes toujours le même petit nigaud dans les choses de votre intérieur. Vous subtilisez sans cesse ! Vous auriez besoin d'avoir deux paroisses sur les épaules ! Vous êtes comme un moulin toujours en mouvement et sans grain ! »

Les études de l'abbé s'achevèrent à Annecy sans même que son âge lui permît d'être sous-diacre. On l'envoya à Rome pour y prendre ses grades, et l'on possède sur son séjour et ses études un copieux Journal où chaque soir il traçait quelques lignes. A vingt et un ans, il est déjà un infatigable « preneur de notes. » Il s'intéresse à tout ce qui est selon sa vocation et la direction de ses études. Son style est soigné, calme et grave. Les traits aimables ou plaisants n'y manquent point.

L'abbé Tissot eut comme directeur un religieux éminent, le P. Pellico, le propre frère de Silvio Pellico. C'était un vrai saint, un homme de science et de bon conseil, dont l'influence sur l'âme du séminariste, puis du jeune prêtre, fut heureuse et durable.

C'est à Rome, à Sainte-Marie Majeure, que Joseph Tissot célébra sa première messe, le 31 mai 1863, à l'autel de la chapelle Borghèse, où l'on vénère la « Madone de S. Luc. » « Je suis prêtre, écrit-il à l'un de ses frères, je suis prêtre ! *Sacerdos in æternum !* Je célèbre la sainte messe ! Chaque fois, je fais deux poses à l'autel et en face de l'hostie qui est ou va être la forme extérieure du Saint des saints. Je nomme au Seigneur mes parents, mes amis, mes bienfaiteurs vivants et défunts. Réjouissez-vous, vous y avez une place. Réjouissez-vous d'avoir un frère prêtre. »

Après la conquête du doctorat en droit canonique, le 6 juillet 1864, il fallut songer à revenir en Savoie ; mais l'abbé Tissot, avant son départ de Rome, eut le bonheur d'entendre de la bouche du P. Pellico la parole qui fixait son avenir : « Vous n'êtes pas fait pour demeurer dans le clergé séculier, vous n'êtes pas fait pour être jésuite. N'y aurait-il pas dans vos pays une Congrégation de missionnaires ? Voilà ce qu'il vous faudrait ! »

III. — Elle existait à Annecy depuis vingt-six ans ; c'était la Congrégation des Missionnaires de Saint-François de Sales, fondée par Mgr Rey et le P. Mermier. Elle avait comme principale résidence une maison que l'évêque lui avait fait construire proche du Grand Séminaire, et qu'on appelait la Feuillette. Il faut lire dans la biographie la stupéfaction que causa partout l'entrée de l'abbé Tissot dans cette Société, livrée aux travaux d'un très pénible ministère. M^{me} Tissot courut chercher un bon conseil chez Mgr Magnin. « Tranquillisez-vous, lui dit le bienveillant évêque. Il y entrera, mais il n'y restera pas ! » Il y resta seize ans comme simple religieux, quatorze ans comme Supérieur, et il y mourut, bénissant Dieu de la vocation qu'il avait embrassée par obéissance, et qu'il devait suivre avec une pieuse fidélité, en y joignant ce que l'auteur appelle *la vocation spéciale :* faire connaître et aimer le Sacré-Cœur.

Voilà maintenant commencée la vie apostolique du P. Tissot. De là jusqu'à 1880, époque où il fut élu Supérieur, on remarque avec admiration par quelle suite de grâces, intérieures et extérieures, la Providence le fit passer.

On a soin de compter parmi ces grâces l'influence de sa sœur Visitandine, qui devait mourir bientôt, comme une prédestinée. Leur correspondance est vraiment exquise. Ayant reçu les derniers sacrements, elle se remet assez pour pouvoir écrire encore à son frère une lettre parfaite qui se termine ainsi : « Lorsque j'ai remarqué quelque chose en toi, tu as vu avec quelle simplicité et confiance je t'ai parlé, et j'ai toujours été édifiée de ton humilité, qui m'a fait beaucoup de bien. Adieu, dans le Cœur de Jésus ! Ton indigne fille, sœur et servante en Notre Seigneur. »

Excellente aussi l'influence de Frère Léon de Jésus, si docile lui-même à la direction toute salésienne qu'il reçoit de Joseph. Leur amitié profonde et constante rappelle celle des deux frères de Maistre tels que l'artiste les a voulu représenter au monument de Chambéry. On pourrait mettre dans la bouche de Léon le spirituel aveu de Xavier : « Mon frère et moi, nous étions comme les deux aiguilles d'une même montre ; il était la grande, je n'étais que la petite, mais nous marquions la même heure, quoique d'une manière différente. » L'heure que marquaient les deux frères Tissot, c'était l'heure du devoir et de la volonté de Dieu.

C'est encore une grâce que le voyage de six mois accompli par le jeune Père en Egypte et en Palestine. Il en a laissé un récit des plus neufs, voire des plus personnels. Même le côté humain y apparaît très intéressant : travaux du Canal de Suez sous l'ingénieur Lavalley, visite à M. Mariette, le grand égyptologue, audience chez Abd el Kader : « C'est une superbe physionomie, digne et belle de cette expression de douceur dans le regard et le sourire, qui sied si bien à la noblesse et à la force. On dirait un beau lion apprivoisé. Il est de taille moyenne. Ses traits fins et frais, sa barbe noire, sa peau délicate, ses mains soignées, son vêtement algérien de fine laine blanche ne font penser ni à ses soixante ans ni à ses rudes exploits... »

Mais nous avons parlé des mystérieuses « conduites » de la Providence à l'égard du P. Tissot. Il fut chargé d'accompagner au Concile du Vatican, en qualité de secrétaire, son vénérable confrère et homonyme des Indes, Mgr Tissot, vicaire apostolique de Vizagapatam. Nous devons à cette circonstance un nouveau Journal des plus piquants, avec réflexions inattendues sur les sermons, les cérémonies, les évêques : « 16 janvier. A Saint-André, Mgr Manning prêche sur Jésus-Christ et l'Eglise au Concile actuel. Eloge de la France pour la propagation de la foi. Simplicité. Sobriété de gestes ; toujours l'index en avant. »

Pendant « le renouveau » qui suivit la guerre, le P. Tissot eut un rôle très en vue dans le diocèse d'Annecy, et déjà son influence se répandait au dehors. Qui s'intéresse à ce savant si original et si profond, M. Martinet, cité avec tant d'éloges par le P. Perrone dans *le Protestantisme et la Règle de foi,* trouvera avec plaisir une mention de lui dans ces pages. Il y trouvera aussi un récit succinct des grands pèlerinages de l'époque, à Annecy, aux Allinges, à Paray, à Rome. Le grand nom de S. François de Sales domine tous ces chapitres, mais surtout ceux où l'auteur nous fait assister aux démarches empressées qui aboutirent à la proclamation du Doctorat, puis aux solennités où la Savoie tout entière fêta « son » Docteur : « Il est à nous ! » criait le P. Tissot sur la grande place d'Annecy, devant des milliers de fidèles. Le soir de ce jour, des feux de joie s'allumèrent sur les plus hautes montagnes, portant jusqu'à Lyon la bonne nouvelle du Doctorat. Quand peu après, sur le point de s'éteindre, ces flammes jetèrent leurs derniers éclats, le P. Tissot dut les regarder avec tristesse, et peut-être eut-il le pressentiment que ses joies de jeune missionnaire allaient bientôt, elles aussi, diminuer et finir.

Entre temps, il avait écrit plusieurs brochures salésiennes, mais surtout un petit travail qui peut être rangé parmi les excellents, et dont le titre seul est déjà une trouvaille : *l'Art d'utiliser ses fautes.* Avec quelques développements presque tous empruntés à S. François de Sales, ce livre réédité sous mille formes le candide aveu de l'aimable Docteur : « Je ne sais comment je suis fait. Encore que je me sens misérable, je ne m'en trouble point, et quelquefois même j'en suis joyeux, pensant que je suis une vraie bonne besogne pour la miséricorde de Dieu. » L'opuscule mit en rapport le P. Tissot et Mgr Perraud, qui donna à l'auteur une lettre très étudiée, et parfaite de tout point.

IV. — Le 18 octobre 1880, le P. Tissot fut élu Supérieur général de sa petite Congrégation. Elle comptait alors une centaine de membres, les uns occupés à

donner des missions paroissiales, les autres professeurs dans les collèges d'Evian et de Mélan, les autres enfin missionnaires aux Indes et en Angleterre. Il était aussi chargé des Filles de la Croix, dont le P. Mermier avait fondé l'Institut presque en même temps qu'il établissait les Missionnaires de Saint François de Sales. C'est merveille que le nouveau Supérieur ait pu tenir tête à tant de devoirs, et tout marquer de son empreinte, envoyer à tout son monde des Probations trimestrielles, négocier à Rome l'approbation définitive des Constitutions, entourer chacun de ses sujets d'une paternelle tendresse, avec une prédilection pour ses Benjamins du scolasticat; et en même temps prêcher quantité de missions paroissiales et de retraites ecclésiastiques.

Son labeur se compliquait singulièrement du fait de sa correspondance, qui nécessairement se faisait toujours plus encombrante à mesure qu'il devenait plus connu. Il n'avait pas de secrétaire, et dans un sens ç'aurait été dommage. Nous y perdrions toutes ces lettres de lui, où il sait dire tout ce qu'il faut, en peu de mots, mais de telle sorte que ses correspondants devaient être satisfaits. Il répondait brièvement, mais il répondait toujours, et à tous. Il s'adaptait en quelques lignes aux différents besoins de chacun, et il savait donner à tous ses fils la conviction d'être bien compris et spécialement aimés.

Parmi toutes les lettres dont la biographie est pleine, on préfèrera peut-être celles qui ont trait aux missions paroissiales, aux sermons, aux ministères dans les paroisses et les communautés. Que de conseils ! Que d'expérience ! Quelles vues surnaturelles ! Quel esprit salésien ! « Présentons-nous aux populations comme des amis, qui leur apportent la bonne nouvelle... Il faut éviter avec le plus grand soin le ton dur, acerbe, même dans un reproche qu'on serait obligé de faire... Vous parlez de mes avis. Si je vous en donnais un, ce serait de ne jamais laisser un mot, dans vos sermons écrits, qui ne puisse être compris de tout votre auditoire... Ne vous effrayez pas d'avoir une Eminence au pied de votre chaire. La simplicité n'est pas seulement la meilleure finesse, d'après notre saint Patron ; elle est et doit être la caractéristique et le charme de ses missionnaires. Comme la confiance, elle est le patrimoine du pauvre. »

Il était facile au P. Tissot, plus qu'à tout autre, de réaliser ce programme. Il avait « le don » : la voix, la réputation, l'instinct supérieur de ce qui était « convenable, » la communication avec l'auditoire, la sainteté « visible. » Son extérieur était celui d'un ascète. Il avait une physionomie à part, celle d'un homme de Dieu. Il se trouva même qu'à Rome un artiste français de grande réputation (Paul Renouard), venu pour fixer les scènes et les monuments de la Ville Eternelle, entendit à Saint-Louis-des-Français un sermon du P. Tissot sur la Passion. C'était au Vendredi Saint 1890. Le peintre fut plus frappé qu'on ne saurait le dire, moins encore du beau sermon que de la vue même du prédicateur. Il voulut faire son portrait, et dans l'ouvrage où parurent ses dessins *(Rome pendant la Semaine Sainte)* le prédicateur que l'on aperçoit en surplis dans la chaire de Saint-Louis, parlant au milieu d'une foule compacte et parfaitement attentive, c'est le P. Tissot [1].

Ces qualités se faisaient encore plus séduisantes dans les retraites ecclésiastiques. Ce prêtre savait parler aux prêtres. Dans ces circonstances il avait son genre à lui, et une éloquence qui peut-être ne ressemblait à aucune autre. Il était élevé, tout en se tenant à notre niveau, instructif en nous exposant ce que nous croyions savoir depuis vingt et trente ans. Il était « à côté » de nous, nous intéressant, nous captivant, ne nous fatiguant jamais. Les prêtres l'entouraient de leur admiration et de leur confiance. Dans un diocèse on disait : — Notre clergé a eu *deux grandes retraites* : celle du P. Desurmont et celle du P. Tissot.

On s'use vite à un pareil travail, surtout que les épreuves ne tardèrent pas à survenir. Pour des difficultés intérieures dont tout le monde s'occupa, il fut sévèrement jugé. Un de ses enfants écrivait : « Le Père Supérieur est isolé, afin de justifier une fois de plus le *Tempora si fuerint nubila.* » Lui-même prenait à son compte le mot d'un saint : « On en dit tant ! Quand je passe dans la rue, je suis tout étonné que de toutes les fenêtres on ne me lance pas des injures et des pierres. » Il demeurait vaillant malgré tout, et ne se plaignait pas, même à sa vieille maman, se refusant la douceur de cette compassion maternelle qui est la plus légitime de toutes. « Quand nous avons une épreuve, une peine, disons à toute créature : N'y touchez pas ! Cette fleur est toute à Dieu ! »

V. — C'est à la mission de Morez (Jura), en mai 1894, que le P. Tissot sentit les premières atteintes du mal qui l'emporta. Sa vue baissait de jour en jour; une paralysie lente le gagnait; la fatigue du saint ministère aggravait encore son état. Pendant les deux mois qu'il vécut encore, il ne cessa d'édifier, de se montrer semblable à lui-même.

Sa biographie nous apprend qu'il s'acheminait déjà vers la mort quand lui parvint le premier exemplaire de *La Vie intérieure simplifiée.* « Cet ouvrage n'est pas de moi, écrivait il dans la préface; il est à moi autant que peut le dire un religieux. L'auteur me l'a donné avec la pleine liberté d'en faire l'usage que je voudrais. Je l'ai baptisé en lui donnant un titre qui paraît lui convenir, et j'ai eu la bonne fortune de lui trouver un parrain éminent dans Mgr Isoard dont l'approbation assurera, Dieu aidant, le succès de cet ouvrage. »

Le parrain fut peut-être pour quelque chose dans le succès, mais le père d'adoption encore plus. On le crut partout le véritable auteur, malgré son aveu dépourvu d'artifice. La *Vie intérieure* passe pour être de lui; elle n'est pas de lui, mais qui connaît l'ouvrage à fond comprend très bien ce qui séduisit le P. Tissot dans ces pages qu'il trouva excellentes, nouvelles, suggestives. Son ami M. Planus lui en disait son admiration. Parce qu'il soulevait un nombre infini de questions, ce livre devait être très discuté; il le fut, et ces discussions, d'où l'âpreté n'était pas toujours absente, suscitèrent des corrections successives, qui commencèrent à la sixième édition. La huitième fut revue par un religieux franciscain bien connu, le P. Pie de Langogne, correcteur du Saint-Office. La dix-septième, qui est en vente, présente encore des perfectionnements remarquables, et de la sorte la *Vie intérieure simplifiée* continuera sans encombre, espérons-le, l'apostolat du P. Tissot.

Nous avons glané dans sa biographie, presque au hasard, ce qui nous a paru devoir intéresser les lecteurs de l'*Ami.* Mais ce qui les intéresserait plus encore, ce sont les détails des derniers jours. On devine que ces seuls mots : « Résignation ! Bon plaisir de Dieu ! » résument toute la fin de cette noble existence. Dans la chambre obscure où un savant oculiste de Lausanne l'avait enfermé, le Père chantait « les deux mains de Dieu, » sa justice et sa miséricorde, et il s'écriait encore :

> Maintenant, fermez-vous, mes yeux, à la lumière,
> Ou demeurez ouverts : comme voudra mon Père,
> De tout cœur je le veux aussi !

Il mourut le 2 août 1894, et l'auteur finit son livre par ces paroles d'espérance : « Malgré la *fama sanctitatis* qui a entouré le P. Tissot avant et après sa mort, il faut ne pas anticiper les jugements de l'Eglise, mais laisser à Dieu le soin de glorifier ses serviteurs, s'il le juge à propos et par les moyens que sa Providence a éternellement choisis. »

---

[1] Ce dessin de Renouard est reproduit en gravure dans la *Vie* du P. Tissot (après la p. 256).

Le Père Huchant, Rédemptoriste (1815-1888), par le P. Lejeune. — Un gros vol. in 8 avec cinq photogr. (2e édition) 7 fr. — Imprimerie-librairie St-Alphonse, à Esschen (Belgique).

« Tant vaut la prière, tant vaut la vie, » disait le P. Huchant. Et il pouvait ajouter : « Tant vaut le ministère des âmes, » lui qui faisait prier un de ses religieux pendant qu'il prêchait. Cet ouvrage est un beau livre de famille : de famille naturelle, car on y voit l'histoire de toute la famille Huchant, du père et de la mère, des quatre frères religieux et des religieuses ; de famille religieuse, car on assiste à l'épanouissement de la famille de S. Alphonse, après les durs commencements de S. Clément Hofbauer, du P. Passerat, du P. Held, qui ont vécu aux temps héroïques. Le P. Huchant est digne de ses maîtres, et l'on travaille à introduire sa Cause.

Edouard-Joseph Huchant est né à Montigny-sur-Sambre, le 6 février 1815, dans le diocèse de Tournai. Ses parents, tout chrétiens qu'ils sont, s'opposent longtemps à sa vocation, et il demeure, en attendant, vicaire à Braine le-Comte. Il entre enfin au noviciat de Saint Trond en 1844, sous les auspices du P. Passerat. C'est le religieux modèle, fervent et joyeux, qui s'élève peu à peu jusqu'à la vie mystique, jusqu'à l'extase. Mais peu de Rédemptoristes ont donné autant de missions, prêché autant de retraites que lui. A Bruges on l'appelait « le Père de l'amour de Dieu ; » à Douai, « le Père le Bon Dieu, » à cause de l'onction avec laquelle il prononçait ces mots : « Le bon Dieu. »

Il s'est placé sous la direction du P. Passerat. C'est dans ses « Comptes de conscience » qu'on peut voir à quelles élévations surnaturelles la grâce de Dieu l'a conduit, jusqu'aux visions intellectuelles « qui sont les plus sûres, » jusqu'aux ravissements. « Etre Chartreux au couvent, suivant le mot de S. Alphonse, mais apôtre au dehors, » telle était l'une de ses devises. Sa joie était de chanter en vers la grâce de Dieu, ses sentiments d'amour ; il était partout l'âme chantante de la maison. Le P. Passerat l'en reprenait doucement, car il n'en finissait plus. Mais il revenait toujours vers ce pôle joyeux de sa pensée.

Il dut quitter Tournai, la maison des Saints ; le P. Passerat, son bien-aimé Père spirituel. Le P. Provincial, le P. Dechamps, — plus tard cardinal, — l'envoya comme supérieur à Douai : « Les charges sont des charges, disait le P. Dechamps, et celui qui ne les sent pas, c'est qu'il ne les porte pas. » En 1853, le zélé Provincial déclare « qu'il est bien content de la maison de Douai. » C'est que le supérieur avait bâti une église, et développait les œuvres d'apostolat. C'est sans doute ce contentement qui faisait chanter sa muse :

O mourir au sensible !
O vivre de la foi !...

Il est vrai que c'était un cantique de 1850, son cantique favori, qu'il retouchait et augmentait sans cesse.

Il était le prédicateur de la confiance : « C'est la confiance qui nous manque pour faire de grandes choses, disait-il. On obtient autant que l'on espère, et l'on produit du fruit dans les âmes autant qu'on se confie en Dieu. Toujours encourager, beaucoup exciter à la confiance, ne pas être avare de louanges. Les Français y sont si sensibles ! Vous voyez de suite les figures s'épanouir... »

On retrouvait toujours en lui la doctrine du P. Passerat. Un jour, ne sachant comment agir envers un Père d'un esprit douteux, il va trouver son vieux directeur. Celui-ci, sans attendre l'exposé de sa visite, lui dit : « Aimez Jésus-Christ et soyez indulgent. » Il avait lu dans son cœur.

En 1859 le P. Huchant reçut son changement pour Tournai, qu'il ne devait plus quitter. Son rectorat dure jusqu'en 1865 ; puis il s'adonne à l'œuvre des retraites aux Communautés religieuses. Il en prêche une centaine. C'est à ce moment que se place l'épisode de Louise Lateau.

Née le 29 janvier 1850, à Bois-d'Haine, pieuse et maladive, elle reçut deux fois l'Extrême-Onction. Elle fit ses adieux à sa famille et soudain, en 1868, elle recouvra la santé. Alors le sang se mit à sourdre du côté gauche, aux pieds et aux mains. C'étaient des stigmates, qui furent bientôt accompagnés d'extases, de scènes touchantes qui rappelaient la Passion, d'agonie, de prostrations qui se renouvelaient tous les vendredis. Mgr Labis, évêque de Tournai, choisit une Commission chargée d'examiner les faits. Il nomma le P. Huchant *Inquisiteur*, puis Directeur spirituel de Louise. On le pria de répondre aux trois questions qui suivent :

1° Que pensait-il de la vertu et de la sainteté de la Stigmatisée ? — C'est une personne vertueuse, répondit-il, et qui bien dirigée, pourrait arriver au sommet de la sainteté. Mais son ascension vers la sainteté est à peine commencée. Il s'y mêle encore des défauts assez sérieux et inquiétants pour une personne favorisée de stigmates et d'extases.

2° Que pensait-il de l'origine de ces stigmates et extases ? — Il répondit : « Je les tiens pour suspects, d'origine douteuse, et jamais je n'ai pu me convaincre de leur origine vraiment divine. Ses stigmates ne sont pas des stigmates d'amour, produits immédiatement par l'amour, et son extase n'est pas la véritable extase d'amour. J'aime encore à penser que son état extatique vient de Dieu, mais le démon peut en être l'auteur ; au moins le démon et la nature peuvent facilement s'y mêler. »

3° Que pensait-il de l'exhibition de Louise au grand public ? — On ne peut point, dit-il, exhiber ou exposer Louise Lateau à la vue des centaines et des centaines de curieux et de curieuses qui demandent à la voir, et à être témoins oculaires des phénomènes qu'elle présente, ou à s'entretenir avec elle. Ce serait dangereux pour elle, car sa vertu, à mes yeux, est encore trop faible, et son union mystique trop inférieure pour résister efficacement et sûrement aux assauts de la vanité et de l'orgueil. Ce serait dangereux pour la Religion, parce que les phénomènes ne révèlent point avec certitude leur origine divine.

Il appuyait sa doctrine sur S. Jean de la Croix et sur l'usage constant de l'Eglise. Il avait aussi remarqué que jamais il n'avait pu être présent le vendredi quand le sang commençait à couler. Dans son jugement il avait le regret de se séparer du P. Dechamps et de beaucoup d'autres Mais il paraît bien que lui même fut favorisé de la grâce des stigmates ; on ne saurait donc contester sa compétence.

Le P. Huchant fut une des âmes les plus surnaturelles de notre temps. « Vous êtes toujours en contemplation, » lui disait un jour son supérieur. Ses sermons étaient bien travaillés et bien écrits, mais le prédicateur n'avait rien d'extraordinaire et cependant les résultats étaient admirables. C'est que, suivant le mot de S. Jean de la Croix, « la prédication n'agit guère sur les âmes que suivant le degré d'esprit intérieur du maître qui enseigne. » Il était large plutôt que sévère. Il aimait à raconter ce fait, auquel il ajoutait croyance entière : — Sainte Brigitte demandait un jour à Notre-Seigneur ce qu'il ferait à l'heure de la mort de tant de personnes qui l'offensent. Le Sauveur lui répondit : « Quand je vois que ces pauvres pecheurs ont eu dans leur vie quelques bons sentiments pour moi, ont fait pour moi quelque bonne action, je me montre à eux avec des traits si doux et un cœur si tendre qu'ils font un acte de repentir qui les sauve. » Son âme était toute de miséricorde.

Il eut de nombreux amis et admirateurs, mais Dieu permit qu'il y eût des notes discordantes, comme dans la vie de la petite Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus, qui fut tant méconnue ; comme dans celle de sainte Marguerite-Marie, dont Mgr Languet raconte que « la plupart de ses sœurs ne pouvaient la souffrir » : « Les imparfaits, ajoute-t-il, ne pouvaient goûter sa ferveur,

qui condamnait leur lâcheté ; les fervents croyaient qu'il était de leur devoir de blâmer ce qui leur paraissait extraordinaire, et hors de la voie commune... Elle n'avait pas même une amie qui prît sa défense. » Les voies de Dieu sont mystérieuses et déroutent les âmes qui ne sont pas pleinement humbles. Pour lui, il mettait en pratique les aimables avis du P. Passerat : « Soyons toujours en paix, soyons toujours contents de Dieu. Jamais de mécontents parmi les âmes intérieures; jamais d'âmes intérieures parmi les mécontents. » — « Il faut s'attendre à tout, écrivait-il encore en 1859, il ne faut s'étonner et se troubler de rien et *sourire à tous les événements.* »

Le P. Huchant trouvait le sacrifice jusque dans la joie : « Un caractère jovial fait tant de bien dans une communauté ! » disait-il. Il était joyeux pour rendre les autres joyeux.

Quelles pages charmantes aussi sur sa famille, sa bonne vieille mère, sa nièce religieuse, ses frères dont trois étaient Récollets ! Famille de saints.

Il mourut le 30 juillet 1883. Le Frère qui vint l'éveiller ne reçut pas de réponse... On l'enterra à Rumillies, à côté du P. Passerat et du cardinal Dechamps. L'évêque de Tournai dit : — Nous aurons un jour un nouveau Saint Edouard.

Cours et Conférences des Semaines liturgiques. — Tome III : *Malines, 1924.* — Un vol. gr. in-8 de XVI 424 p.. 17 f. 50. — Abbaye du Mont César, à Louvain (1925).

Les fêtes jubilaires du cardinal Mercier ont été suivies d'un grandiose Congrès Liturgique, tenu à Malines du 4 au 7 août 1924. On sait, en effet, l'appui accordé de longue date au mouvement liturgique par l'éminent Primat de Belgique. Ce congrès, qui groupa autour du vénéré Jubilaire, dans l'union sacrée de la Liturgie, prêtres du ministère et éducateurs, séculiers et Reguliers de tous Ordres, fera date désormais : il consacre le triomphe en Belgique du grand mouvement de Restauration liturgique éclos à Malines en 1909 à la suite de la célèbre déclaration de Pie X, et lancé par l'initiative hardie de Dom Lambert Bauduin.

Afin que les enseignements du Congrès puissent avoir une portée plus considérable, l'Abbaye du Mont-César, à Louvain, qui avait eu l'honneur et la charge de préparer et de lancer le Congrès, en a publié un compte rendu dans la série des *Cours et Conférences des Semaines Liturgiques,* dont il forme le tome III. Des deux volumes précédents (tome I, Maredsous, 1912 ; — tome II, Mont-César, 1913) le premier est épuisé. Un quatrième volume (Mont-César, 1925), qui aura pour sujet : *La Paroisse,* paraîtra très prochainement.

Le présent volume renferme tout d'abord une magnifique gerbe de vingt-neuf rapports, brefs, mais substantiels, riches de doctrine, remplis d'aperçus et féconds en résolutions pratiques, consacrés à l'examen des questions suivantes :

1° *L'enseignement religieux par la Liturgie* (jadis et aujourd'hui ; dans les Petits Seminaires et les Collèges, dans les cercles d'études, au catéchisme, au foyer ; par l'image ; etc.).

2° *La restauration de la vie paroissiale et la Liturgie* (dévotion à l'Eglise cathédrale ; la Liturgie principe de la vie paroissiale ; le Baptistère source de la vie paroissiale ; la messe paroissiale ; etc.).

3° *La vie spirituelle et la Liturgie* (la Liturgie et la spiritualité franciscaine, la Liturgie dans la piété Alphonsienne, dans la vie et les écrits du Vénérable Eymard ; oraison et Liturgie d'après S. Thomas ; la Liturgie exercice spirituel ; etc.).

A cette trilogie s'ajoutent deux chapitres. Le premier, intitulé : « *Hommage à Son Em. le Cardinal Mercier,* » donne le texte des discours de l'assemblée générale, dont un remarquable rapport sur « *le Cardinal* Mercier *et le Mouvement Liturgique,* » et le discours de clôture par le Primat de Belgique lui-même.

Le deuxième chapitre traite la question suivante : « *Les Arts et la Liturgie* » (ouvroirs liturgiques, et chant grégorien). Il semble bien, en effet, que les travaux du Congrès eussent été incomplets, si l'on n'y eût fait aucune place à cette question. On affecta donc à l'étude de ce sujet une cinquième journée, celle-ci passée à l'Abbaye du Mont César.

Chaque rapport se termine par un *vœu,* qui, en quelques mots, condense les vues exposées dans la conférence et en résume les idées maîtresses. Voici quelques-uns de ces vœux :

« Il serait désirable qu'en donnant aux collégiens *le goût du culte divin,* on favorise parmi eux *l'éclosion de vocations supérieures* et qu'au moins on fasse de la plupart d'entre eux *des chrétiens d'élite* » (p. 30).

« Il est à souhaiter qu'à l'occasion d'une fête, d'un congé, d'une vacance, des groupes paroissiaux rendent visite à l'*Eglise cathédrale.* Il faut en outre exciter les fidèles à visiter de temps à autre l'*église de leur évêque* » (p. 116). La dévotion à l'église *cathédrale...* Vraiment, nous avons perdu conscience de sa primauté dans le diocèse : siège de l'Evêque, en elle s'affirme l'unité diocésaine.

« Dans nos collèges, il importe d'orienter davantage les enfants vers une vie paroissiale sérieuse : ne pas viser seulement à la sanctification *personnelle* de l'enfant, mais à sa mise en valeur en qualité de *paroissien* » (p. 136). Belle solution de ce problème ardu : le dualisme du collège et de la paroisse.

« Unissons de plus en plus notre *piété personnelle au culte de l'Eglise* » (p. 329).

Ces exemples pris au hasard font bien voir que le but du Congrès était surtout pratique, et montrent l'importance que peut offrir un tel ouvrage, qui, en somme, est un admirable commentaire de ces paroles définitives et solennelles de Benoît XV, rappelées par un conférencier :

« Répandre parmi les fidèles l'exacte connaissance de la Liturgie, distiller dans leurs cœurs le goût sacré des formules, des rites, des chants, avec lesquels, unis à la Mère commune, ils rendent à Dieu leur culte, ne peut que servir merveilleusement pour rattacher de nouveau le peuple au prêtre, le rendre de nouveau à l'Eglise, faire rayonner sa piété, refaire la puissance de sa foi, améliorer sa vie » (p. 351).

La Famille française. *Le XVII*e *siècle. Le XVIII*e *siècle,* par Albert Cherel, prof. de Litt. française à l'Université de Bordeaux. — In 8 écu de 270 p., nombreuses photogravures, 10 f. — Paris, Editions *Spes.*

IIe volume d'une Série inaugurée au printemps dernier. L'ouvrage doit être complet en quatre volumes, dont les deux derniers seront consacrés au XIXe siècle et au XXe. Sur le plan et le dessin de l'œuvre, voir ce que nous avons dit lors de l'apparition du tome I, *Ami* 1925, p. 319.

C'est une tâche excellente qu'a entreprise là M. Cherel. A l'étranger, on nous juge très mal, on juge très mal la famille française surtout, parce qu'on nous juge sur « notre littérature. » Eh bien ! cette littérature que l'on exploite comme pièce à conviction contre nous, ce n'est pas « notre littérature. » C'en est l'écume, ou la lie, une lie dont quelquefois nous ne soupçonnons même pas l'existence : avant la guerre, par exemple, il fallait aller à Leipzig ou à Munich pour découvrir des stocks de romans imprimés dans d'infects bouges parisiens mais qu'on eût en vain cherchés aux étalages de nos librairies. C'était « fait en France, » mais au goût de l'étranger, en vue de l'exportation. Ce n'est pas dans ces productions que la France reconnaît son image, pas plus que dans ces mauvais lieux de la périphérie Nord de la capitale qui nous font une réputation de « Babylone moderne » et où la police, quand elle a des descentes à y opérer, déniche surtout

des étrangers, d'Europe ou d'Amérique, et parfois de « nobles » étrangers.

Le pis, c'est qu'il nous arrive d'être les premiers à nous calomnier. Il y a du mal chez nous, et ce n'est qu'à ce mal que les étrangers prennent goût. Mais il y a du bien; et c'est ce bien, c'est ce qu'il y a de sain et de magnifique dans notre littérature familiale que M. Cherel veut mettre en relief. En littérature, la critique des beautés est plus féconde, a une vertu formatrice tout autrement efficace que la critique des laideurs. De même en morale. Et c'est un délicieux — et contagieux — parfum de vertu que l'on respire à travers cette anthologie des XVII^e et XVIII^e siècles.

Le siècle d'abord d'Henri IV et de Richelieu : on entend ici des Saints comme François de Sales, Jeanne de Chantal, Madame Acarie (la B. Marie de l'Incarnation), mais aussi des mondains comme Racan, comme Vauquelin de la Fresnaye, comme l'honnête magistrat moraliste Nicolas Pasquier, et la divine scène où Polyeucte évangélise Pauline.

Sous Louis XIV ensuite, c'est Pascal (Lettre à sa sœur et à son beau-frère sur la mort de leur père); — Fortin de la Hoguette, brillant capitaine d'abord, puis précepteur des enfants qu'il a eus de son mariage avec une fille de Hardouin de Péréfixe : un des écrivains familiaux les plus célèbres de ce temps, et l'un des plus oubliés : son *Testament ou Conseils d'un père à ses enfants*, paru en 1655, a vu ses éditions se multiplier « avec une rapidité extraordinaire » tant en France qu'en Hollande, succès qui n'étonnera pas les lecteurs de la quinzaine de chapitres que M. Cherel nous en donne ici; — puis « Racine et ses enfants; » Claude Fleury et Fénelon, le premier plus sec, le second, la persuasion même (un chapitre de Fleury sur la famille nombreuse : prédication qu'il était déjà nécessaire de faire en ce temps-là et dont au surplus ne profitaient guère des gens comme M^{me} de Sévigné, qui morigène sa fille sur ses couches trop nombreuses); — d'Aguesseau, etc.

Au XVIII^e siècle, protestations du marquis de Mirabeau contre le luxe destructeur de la famille; — puis c'est la légion des écrivains « sensibles » qui au nom de la sensibilité ont détruit tant de choses, mais qui à certains jours se sont montrés si empressés à enguirlander de roses les vertus familiales pour les faire goûter des âmes légères elles-mêmes : Jean-Jacques, Sedaine, Bernardin de St-Pierre, Florian, même des individus comme Diderot et d'Holbach... Et ce fut le siècle de Berquin († 1791) : Berquin, en 1777, publiant ses *Idylles* et ses *Romances*, les faisait précéder d'un *Discours sur la Romance*, ou « l'édification au foyer par la romance; » et l'Académie Française en 1784 décernait à son *Ami des enfants* le prix « destiné à l'ouvrage le plus utile aux mœurs qui ait paru dans l'année. » Et Berquin, avec sa vingtaine de volumes, est demeuré sans doute pour nous le père de la berquinade, qui ne lui a pas valu autant de gloire auprès de la postérité qu'auprès des contemporains; mais il a rendu des services, et l'on est heureux de relire ici une douzaine de pages de lui.

A travers l'histoire de France, par A.-M. Jacquin, O. P., prof. à l'Université de Fribourg. — In-12 de 188 p., 24 gravures, 7 f. — Lille-Paris-Bruges, Desclée.

Série d'exquis tableautins. L'auteur les a tracés à des époques diverses, sans souci de former un tout. Mais on y sent tout de même l'homogénéité de pensée qui est la marque des maîtres. C'est surtout le moyen âge qui l'a retenu, et, du moyen âge, le IX^e siècle, le siècle de cette Renaissance carolingienne dont la France a été le théâtre le plus brillant, sous Charlemagne et Charles le Chauve. Ces vieilles figures d'Alcuin, d'Eginard, de Loup de Ferrières, prennent sous sa plume une vie pétillante : jamais historien ne nous avait autant intéressés à ces vénérables personnes. Puis, c'est le tableau d'un exercice scolaire au moyen âge, d'une dispute quodlibétique au clos du couvent St-Jacques, avec Frère Thomas d'Aquin comme protagoniste. Puis, c'est la rapide évocation de la chevauchée de sainte Jeanne d'Arc. Puis, Catherine de Médicis, pour qui je trouve le P. Jacquin trop peu sévère. Deux récits de batailles, Jemmapes et Waterloo. Enfin, de la dernière guerre, des scènes sans nom de héros, scènes de « soldats inconnus, » non de soldats d'assaut, mais de « vieux bonshommes » de la territoriale, dont la valeur et les mérites ne doivent pas être éclipsés par la gloire plus éclatante de leurs cadets des jeunes troupes : « La victoire est due aux efforts de tous. » Héros sans nom, ai-je dit. Un nom seul brille au chapitre final : Beaumarais, le bourricot des chasseurs, ainsi baptisé parce qu'il fut trouvé dans le bois de ce nom, devant Craonne, et qui eut bien son mérite aussi d'endurance.

Essai sur Voltaire, par André Bellessort. In-8 écu de 390 p. 11 gravures, 12 f. Paris, Perrin. — **Le XVIII^e siècle littéraire,** par A. Brou. Tome II : *L'Encyclopédie; Voltaire*. In-12 de 434 p., 7 f. 50. Paris, Tequi.

Cet *Essai sur Voltaire*, c'est le recueil des Conférences données cette année à la *Société des Conférences* du faubourg St-Germain. M. Bellessort est un conférencier très éloquent; et cette éloquence, jointe à une appréciable rectitude de sens, lui a permis de nous donner, sur maint sujet, même sur des sujets assez difficiles à aborder (comme Lamennais ou Veuillot), des chefs-d'œuvre. Aussi n'est-ce pas sans une certaine crainte (qui n'avait rien de révérentiel) que les fanatiques de Voltaire l'ont vu s'attaquer à leur idole. Ils se sont rassurés bientôt, et M. Bellessort a reçu de ce côté des éloges que nous aurions mieux aimé pour lui qu'il n'eût pas reçus.

Dès sa première page, il écrit : « Nous n'y apporterons aucun parti pris » : mais, n'est ce pas Voltaire qui le premier a pris parti contre ce qu'il y a pour nous de plus cher? — « Voltaire est si Français et, qualités et défauts, si impossible à concevoir hors de France, que *nous ne saurions le renier sans nous renier nous-mêmes* » : et nous, c'est précisément parce que nous sommes Français, et que nous prétendons bien l'être mieux que lui, que nous le renions, de toute notre âme. — A la page finale, p. 386 : « Personne *ne l'a plus honorée* (la langue française), ne l'a plus aimée » : alors, c'est à lui qu'il faut donner le premier rang entre tous nos écrivains, au-dessus de tous les autres? Il serait beaucoup plus vrai de dire que personne n'a, plus que lui, déshonoré notre langue.

Un jugement d'ensemble très courant sur Voltaire, c'est que, « sauf dans le genre épistolaire, il n'est que le second ou le troisième dans tous les autres ». M. Bellessort proteste, et ajoute : « On oublie qu'il est *supérieur dans l'histoire;* qu'il est le maître du roman philosophique, » etc. (p. 385-6). Déjà, p. 206 : « *Le préjugé antireligieux mis à part,* je ne vois guère d'historien qui ait recherché la vérité plus avidement que lui, ni qui fût mieux disposé à l'atteindre » : le moyen, s. v. p., de « mettre à part » ce préjugé antibiblique, antichrétien qui est l'âme de l'œuvre historique de Voltaire, qui paralyse chez lui toute recherche consciencieuse, comme Bellessort le reconnaît un peu plus loin, p. 223? — « Non seulement cette thèse (antichrétienne) l'empêchait de comprendre le moyen âge, mais *elle le détournait de chercher un sens et des lois aux révolutions de l'histoire,* et, en substituant l'action du hasard à celle de la Providence, elle l'amenait à faire dépendre les plus grands événements des petites causes... Voltaire ne s'aperçoit pas qu'il raisonne ici comme le vulgaire et comme les vaudevillistes. »

Je ne veux pas multiplier ces remarques. M. Bellessort est professeur dans un de nos grands lycées de Paris. Mais ce n'est point sa toge universitaire qui lui imposait ce culte outré de Voltaire. D'autres maîtres

de l'Université, et des plus grands, nous avaient habitués à un autre langage; et quand nous voudrons entendre sur Voltaire une parole juste, nous continuerons à relire les cent pages magistrales que Faguet lui consacrait, il y a plus de trente ans, dans son *Dix-huitième siècle,* ou mieux encore les pages indignées et si vigoureusement motivées dont Brunetière n'a cessé de le poursuivre.

Et nous lirons surtout le tome II, qui vient de paraître, du *Dix-huitième siècle* du P. Brou. Sur le plan et le dessin de l'œuvre, voir *Ami* 1923, p. 733. Le tome I nous avait conduits jusqu'au milieu du siècle, à l'Encyclopédie. Le tome II, après deux chapitres préliminaires sur l'état des esprits vers 1750, nous dit l'apparition de l'*Encyclopédie* (les deux premiers volumes en 1751), Diderot, ses collaborateurs, grands et petits, puis les écrivains qu'on peut classer « en marge de l'Encyclopédie » : Buffon, Mably, Morelly le théoricien du communisme, Condillac, Turgot, etc.; la dernière période enfin de la vie de Voltaire, de 1750 à 1778. Un tome III achèvera l'ouvrage. C'est, d'ores et déjà, le meilleur tableau d'ensemble que nous ayons du XVIII^e siècle, clair, bien ordonné, précis, documenté, œuvre de science et de goût. Le P. Brou, excellent écrivain, est un des esprits les mieux au courant, les plus sagement critiques de notre temps. Son *XVIII^e siècle* fera le digne pendant au *XIX^e siècle* de feu le P. Longhaye.

Le P. Brou cite, sur la fin de Voltaire, le témoignage de Tronchin, le médecin qui l'assista dans sa dernière maladie, Tronchin qui a vu Voltaire « dans l'état de désespoir et de démence le plus affreux » :

« Je ne me le rappelle pas sans horreur, dit Tronchin. Dès qu'il vit que tout ce qu'il avait fait pour augmenter ses forces avait produit un effet contraire, la mort fut toujours devant ses yeux. Dès ce moment, la rage s'est emparée de son âme. Rappelez-vous les fureurs d'Oreste : *Furiis agitatus obiit.* »

M. Bellessort, p 378, « regrette que Tronchin, tant que d'Alembert ne lui eut pas fait sentir l'inconvenance de son procédé, ait propagé le bruit d'une épouvantable agonie. » Les médecins, d'ordinaire, se taisent sur ces choses; mais l'impression, cette fois, avait été tellement effrayante, et d'ailleurs publique, que Tronchin ne s'est pas cru tenu au silence. M. Bellessort ajoute : « On meurt comme on peut » : réflexion assez déplaisante; puis : « L'agonie ne prouve rien, » ce qui est théoriquement vrai : on a vu de saints personnages mourir en des transes terribles. Toutefois il y a transes et transes; et le désespoir de Voltaire fut, aux yeux de tous les témoins, un phénomène extraordinaire M Bellessort renvoie, pour tout ce qui concerne la fin de Voltaire, à la publication faite en 1908 par un de nos grands érudits, Frédéric Lachèvre : *Voltaire mourant : enquête faite en 1778 sur les circonstances de sa dernière maladie.* Sur cette enquête, qui est en effet ce que nous avons de plus circonstancié et de plus décisif sur ce triste sujet, voir *Ami* 1908, p. 1153 5. — Tronchin, qui déjà cinq ans auparavant, en 1773, avait soigné Voltaire, disait alors : — « La fin sera pour Voltaire un fichu moment, s'il conserve sa tête jusqu au bout. »

Sainte Marie-Madeleine de Pazzi (1566-1607), par M Vaussard — **Sainte Lydwine de Schiedam (1380 1433),** par Hubert Meuffels. — Vol. in-12 de 177 et 175 p., à 5 f. — Paris, Gabalda.

Deux volumes de la Collection Les Saints.

Les Pazzi, une des grandes familles de Florence, famille d'une gloire jadis pure, famille tragique ensuite et criminelle qui, après des horreurs, s'épanouit en ce lys de sainteté, en cette fleur du Carmel que fut sainte Marie-Madeleine. Pour sainte Marie-Madeleine comme de nos jours pour la Carmélite de Lisieux, c'est bien à travers la *vox populi* que s'est fait entendre la *vox Dei.* A peine ravie à ce monde, les miracles se multipliaient sur sa tombe, et son renom de sainteté s'étendait rapidement à toute l'Europe, si bien que, dès 1626, dix-neuf ans après sa mort, elle était proclamée Bienheureuse par Urbain VIII, et canonisée ensuite par Clément IX en 1669. Aujourd'hui elle est un peu oubliée, et n'a pas encore bénéficié de ce renouveau de popularité qui rayonne autour d'une sainte Térèse ou d'une sainte Catherine de Sienne ou d'une B. Marie de l'Incarnation. M. Vaussard en cherche une raison dans ce que sa vie eut d'obscur aux yeux du monde : « Entrée au Carmel à seize ans, morte à quarante et un ...., elle est une extatique dont la vie n'offre aucun événement saillant en dehors de ses colloques avec Dieu, et des faveurs mystiques qui s'y rattachent. » On pourrait en dire autant de sainte Térèse de l'Enfant-Jésus, dont la vie, beaucoup plus brève encore, a été bien plus obscure aussi, non seulement aux yeux du monde, mais aux yeux mêmes de ses Sœurs du cloître. — Il ne sert guère non plus d'alléguer que « Marie-Madeleine vit en un temps où le goût est déjà décadent, » que, « sauf en quelques occasions, elle n'atteint pas à la vigueur passionnée de Catherine de Sienne, d'Angèle de Foligno, ou à la spontanéité savoureuse de tels mystiques d'une meilleure époque. » Je ne crois pas que ce soient des infériorités de ce genre qui impressionnent les multitudes, qui empêchent d'éclater la *vox populi.* — Le mot décisif en pareille matière sera toujours le mot du Sauveur à Nicodème : *Spiritus ubi vult spirat.* On peut chercher les causes humaines; mais elles sont dans la main de Dieu; et c'est sa Providence surnaturelle qui, quand il s'agit de mettre en lumière tel pèlerinage ou tel Saint, suscite, par exemple, des écrivains de talent comme Elle a fait pour N.-D. de Lourdes ou pour sainte Lydwine, comme Elle fera pour sainte Marie-Madeleine de Pazzi quand le moment Lui semblera venu.

Sainte Lydwine n'a jamais été une oubliée chez nous. Nous avions la bonne monographie de l'abbé Coudurier; mais c'est le succès tonitruant du livre de Huysmans qui a popularisé, il y a près d'un quart de siècle, et dans tous les milieux, la douce vierge hollandaise. Huysmans est très beau; il a des pages incomparables sur la doctrine de l'expiation, sur la réversibilité des mérites, sur la Communion des Saints; mais il en a d'autres aussi que l'on hésiterait à laisser tomber sous tous les yeux. C'est pourquoi le travail de M. Meuffels sera le bienvenu. M. Meuffels, Prêtre de la Mission, nous avait donné déjà, dans la Collection Les Saints, une vie des *Martyrs de Gorcum* qui est un des plus émouvants chapitres de l'histoire de la persécution calviniste en Hollande au siècle de la Réforme. Sa *Sainte Lydwine* est excellente aussi. C'est rapide, c'est sobre, c'est complet, avec une reconstitution exacte du milieu où a vécu la Sainte; c'est le tableau, toujours nouveau, de l'action divine dans une âme, — dans cette âme qui, suivant le mot de l'Eglise dans l'Office propre qui lui a été concédé, reste un vrai « prodige de misère humaine et d'héroïque patience tout à la fois » : *humanæ miseriæ simul et heroicæ patientiæ prodigium.*

Les grands Procès de l'Histoire, par Henri Robert, de l'Acad. Française, ancien bâtonnier. — *IV^e Série,* in 8 de 240 p , 49 illustrations, 10 f. — Paris, Payot.

C'est la IV^e Série; et l'on espère bien que ce n'est pas la dernière. D'ores et déjà, les quatre volumes parus constituent un magnifique monument d'histoire. Ce n'est pas toujours de procès plaidés devant des cours de justice qu'il s'agit ici. Ce fut le cas pour la I^{re} Série (procès de Marie Stuart, de Cinq-Mars, de Foucquet, de Calas, de Camille Desmoulins), et aussi pour la II^e (la marquise de Brinvilliers, l'Affaire du Collier, Charlotte Corday, M^{me} Roland, M^{me} Lafarge). Mais, avec la III^e Série, M^e H. Robert a élargi sa manière, et ce ne sont plus seulement des affaires judiciaires qu'il évoque : ce sont des figures d'histoire qu'il dresse devant nous, en pied, dans l'ensemble de leur

carrière, figures qu'il choisit complexes, énigmatiques souvent, obscurcies aussi par la calomnie, par les préjugés. Et il nous les restitue avec une maestria incomparable, dans une clarté éblouissante. Nos lecteurs connaissent sa manière (voir *Ami* 1923, p. 267; 1925, p. 94). Pour nos confrères de l'enseignement, pour les professeurs d'histoire, ces recueils sont des modèles achevés d'expositions vivantes, palpitantes, captivantes.

Les physionomies qu'il fait revivre dans cette IVe Série sont : le roi Murat, le maréchal Ney, le Grand Condé, la Grande Mademoiselle, — type bizarre, excentrique s'il en fut, et sympathique quand même : « J'aime la gloire ! » aimait-elle à répéter dans sa jeunesse, et elle finit dans le ridicule ; elle avait tous les dons, sauf le plus essentiel de tous : le bon sens (cf. *Ami* 1903, p. 37) ; — le Masque de fer enfin, qui fut si longtemps une énigme, qui ne l'est plus depuis les découvertes de Funck-Brentano, et qui à vrai dire n'a jamais existé, qui est sorti presque de toutes pièces du cerveau de Voltaire : il est bien entré un homme masqué à la Bastille en 1698 (et qui y est mort en 1703), mais c'était un masque de velours, un « loup » de velours noir cachant le haut du visage à la mode vénitienne, ce qui n'avait rien d'insolite alors : il y en eut d'autres en ces années dans le même cas, et l'on ne s'en préoccupa point. On savait qu'il avait été incarcéré par ordre du roi, sans procès : le roi, en le faisant arrêter en territoire étranger (c'était le comte Matthioli, secrétaire d'Etat du duc Charles IV de Mantoue, et qui, envoyé à Versailles pour traiter avec Louis XIV, l'avait ensuite trahi indignement), avait dit : « Il faut que personne ne sache ce que cet homme sera devenu, » et la consigne fut observée... Le fer, la mâchoire articulée, les ressorts d'acier, et tout ce mystère étrange et troublant, tout cela est sorti de l'imagination de Voltaire, en 1745. Voltaire a conté la chose avec un art diabolique, poussant tout au romanesque et au mystérieux, pour mettre sûrement les imaginations en campagne. Voltaire suggérait une identification du « Masque de fer » avec un prétendu frère aîné de Louis XIV qui aurait été l'héritier légitime du trône, Louis XIV n'étant qu'un bâtard de Mazarin. C'était un coup terrible porté à la vieille monarchie... Les érudits modernes ont fait justice de la légende ; mais Michelet encore acceptait cette hypothèse d'un frère aîné de Louis XIV. Mais alors, qui était cet homme au masque ? Plus de cinquante ouvrages ont été écrits sur la question ; et vingt-deux noms ont été proposés, jusqu'à ce que Funck-Brentano ait non pas découvert Matthioli (dont le nom avait été mis en avant dès le XVIIIe siècle, par un contradicteur de Voltaire), mais apporté des preuves nouvelles qui semblent ne plus laisser de doute.

En annexe, Me H.-Robert ajoute au volume son Discours de Réception à l'Academie Française, puis un Eloge, prononcé à Annecy, du Président Antoine Favre, ami de S. François de Sales, qui l'appelait le « Phénix de notre Savoie,... l'une des plus riches âmes et des mieux faites que notre âge ait portées et qui sait allier son exquise dévotion à la dextérité et vigilance aux affaires publiques. »

L'esprit du protestantisme en Suisse, par Charles Journet, vicaire à l'Eglise du Sacré-Cœur à Genève. — In-8 écu de 220 p., 12 f. 50. — Paris, Nouv. Libr. Nationale.

Deux parties dans ce livre. — La Ire (p. 15-50) rappelle brièvement comment se fit la déchirure entre l'Eglise et la Suisse. Elle ne pousse pas plus avant, et ne dit point comment cette déchirure s'est accrue et maintenue. C'est pourquoi elle ne parle guère de Calvin, qui a trouvé la rupture toute faite, mais d'abord de Zwingli, de sa personnalité, de sa doctrine, de son œuvre, Zwingli, que les humanistes du temps appelaient le grand Suisse.

C'est la IIe partie, de beaucoup la plus longue (p. 51-214), qui répond proprement au titre de l'ouvrage. Le protestantisme suisse ne fait pas figure immense sur la carte des religions : 2.229.147 protestants sur une population totale de 3.880.320 habitants (recensement de 1920). Et encore est-ce à la Suisse romande que M. Journet limite son étude, crainte de tomber dans la dispersion ou le chaos. Une véritable fermentation se manifeste, depuis la guerre, chez les protestants de Suisse romande. Ils aspirent à jouer un rôle dans la reconstruction morale de l'Europe. Ce n'est pas une ambition injustifiée, puisqu'ils ont deux centres universitaires de la taille de Lausanne et Genève (encore qu'à Genève même la majorité de la population soit catholique : 84.505 protestants sur 174.210 habitants).

Ils voient un double péril grandir à l'horizon : Eglise ou libre-pensée : « La victoire d'une pensée chrétienne complètement catholicisée, ou, au contraire, d'une pensée moderne plus ou moins déchristianisée. » Entre l'une et l'autre, ils voudraient insérer « une vision protestante du monde, génératrice d'ordre, de liberté, de progrès. »

Ils n'aiment pas ce nom de protestants qu'on leur donne : nom qui « historiquement ne signifie pas grand'chose, » ayant été donné à la suite d'un fait trop peu important, et qui, « comme symbole, est insuffisant, » n'ayant rien de créateur, étant négatif et rarement sympathique. Ils voudraient qu'on les appelle simplement « chrétiens. »

Ils n'aiment pas non plus qu'on voie en eux la religion de la liberté ou du libre examen : « Quel tort cette définition précipitée ne nous a-t-elle pas causé auprès des catholiques !... Existe-t-il une religion sans autorité ? » (Neeser).

Ils ne veulent pas qu'on voie en eux la religion de l'individualisme anarchique, mais la « religion des consciences individuellement libérées et fraternellement associées. » Etc.

Ils voudraient, en somme, reprendre le plus d'éléments possible de l'âme catholique dont ils se sont séparés au XVIe siècle. Et c'est pourquoi tout ce mouvement ne nous déplaît pas. Tout ce qui tend à diminuer la profondeur du fossé qui nous sépare, doit favoriser la réunion. C'est par des tendances de ce genre qu'a commencé le mouvement d'Oxford.

Mais ce sont là perspectives sans doute fort lointaines. Il s'agit de voir où en sont maintenant les protestants de la Suisse romande. Il faut suivre par le menu l'étude très approfondie que M. Journet fait de leurs conceptions religieuses, des conceptions des meilleurs d'entre eux, de ceux qui traitent gravement des choses saintes (non pas évidemment des folliculaires qui descendent aux procédés de la basse polémique). Il faut voir ce que deviennent dans leur théologie, dans leur « évangélisme, » *la vérité* (dépréciation de l'intelligence, tendance à définir la vérité par ce qui plaît au cœur), *la sainteté* (ramenée à ce spiritualisme protestant, volontiers platonisant autrefois, ou kantien aujourd'hui, mais d'instinct antithomiste, antiscolastique, qui suppose en chacun de nous la nature humaine aussi parfaite et aussi intègre que la nature de l'ange en celui-ci et dès lors revendique pour nous, comme nous étant dues en justice, cette autonomie supérieure, cette plénitude à se suffire, cette autarchie qui conviennent aux formes pures), *la liberté* enfin, qui, entendue à leur sens, ne peut qu'introduire dans la société chrétienne l'individualisme et le libertisme, l'exercice de la liberté étant considéré non plus comme un moyen, mais comme une fin en soi. Mais un livre comme celui-ci ne s'analyse pas : il faut le suivre et l'étudier sans en rien perdre, tellement il est nourri d'idées précises et de preuves documentaires à l'appui.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 2 decembris 1925.

EUG. LINDECKER, *Vic. gen.*

Le gérant F. FROSSARD

LANGRES. — Imprimerie de L'AMI DU CLERGÉ

ANÉMIE
NEURASTHÉNIE, FAIBLESSE CHLOROSE
Sirop de DESCHIENS à l'Hémoglobine
Régénérateur du sang, prescrit par l'élite médicale.
Supérieur à la viande crue et aux ferrugineux.
DESCHIENS, Paris, 9, Rue Paul-Baudry R.C. Seine 207.204.

25 ANS D'EXPÉRIENCE
LAMPE TITUS
à incandescence par l'essence ou le benzol
UNE MERVEILLE.
Fonctionne SANS LIQUIDE
La Plus PUISSANTE
La Plus ÉCONOMIQUE
La Plus BELLE LUMIÈRE
SANS PRESSION
GARANTIE
INEXPLOSIBLE
8 JOURS à l'ESSAI
pour la Province
à toute personne qui en fera la demande
CATALOGUE FRANCO
Établissements
TITO-LANDI
23 bis, Boulevard Henri IV
PARIS

THEINOL
Calmant immédiat de la DOULEUR
Migraines, Névralgies
Maux de tête, Neurasthénie
Brochure sur demande
Laboratoires BAILLY, 15, rue de Rome, Paris

VINS DE MESSE
CAVES DES PRÉMONTRÉS
S'adresser à M. YVRARD
Abbaye St-Michel-de-Frigolet, par Tarascon (Bouches-du-Rhône)

Le diabète est vaincu

Le nouveau traitement du diabète. - La Bio-Chimie au service de la médecine. D'excellents résultats.

Jusqu'à présent le diabète était considéré comme une véritable infirmité, que le plus sévère régime soulageait. Cette triste situation va changer. Le laboratoire d'Organothérapie A. Richard vient de présenter au Corps Médical, vivement intéressé, un traitement du diabète, agissant sur sa cause, et, par suite, faisant disparaître la soif incessante, l'appétit exagéré, les "clous" et le sucre urinaire. De nombreux cas, tous contrôlés par l'analyse chimique, sont entièrement démonstratifs. Cette nouvelle méthode n'exige aucune piqûre. Un des plus grands mérites de la Pansulyle A. Richard est de remonter les forces du malade en mettant un terme définitif à la déprimante déperdition de sucre par l'urine. Par suite, le diabétique arrive très vite, grâce à la Pansulyle, à s'alimenter normalement. Etant donnée la fréquence actuelle du diabète reconnu ou...insoupçonné, nombreuses sont les personnes ayant intérêt à se renseigner à ce sujet, et le Laboratoire d'Organothérapie A. Richard, pharmien, 89, A. rue d'Alésia, Paris (14e) envoie gracieusement la notice sur le diabète, ses symptômes, hygiène et traitement, sur simple demande et se met à la disposition des malades pour faire gratuitement la première analyse.

Fondée en 1830
Registre du Commerce Seine, n° 43.793
LA NATIONALE
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat
Siège social
2, Rue Pillet-Will
PARIS
Rentes Viagères immédiates ou dittérées
aux taux avantageux des nouveaux tarifs
L'augmentation du revenu par la Rente Viagère est pour les personnes parvenues à l'âge de la retraite le remède le plus efficace à la cherté de la vie.
Renseignements confidentiels et prospectus gratuits au Siège Social, à Paris, ou chez les Agents Généraux en province

CARTEREAU, Editeur
POURCHER Fils et Gendre, Succrs (anciennement 10, Quai du Louvre)
Transféré 45, Rue de Sèvres, PARIS (6e arr.)
en face le BON MARCHÉ
Maison spéciale de MUSIQUE de CHANT pour écoles et pensionnats. — Musique facile pour ORGUE et HARMONIUM seul de Auger-Battmann-Troselli, etc.
Envoi du Catalogue franco sur demande.

VITRAUX D'ART
Charles CHAMPIGNEULLE
96, rue N.-D.-des-Champs, PARIS (VIe)
REPRÉSENTANT. MAQUETTES, CATALOGUES SUR DEMANDE

EUCHROMINE (Déposée)
R. C. Seine [illegible] 6
PEINTURE à l'eau silicatée en poudre, applicable directement sur tous les matériaux (pierre, brique, plâtre, bois, etc.), à l'intérieur et à l'extérieur. Economique, solide et lavable. 25 nuances. 108, Avenue des Batignolles, St-OUEN (Seine). Téléph. Marcadet 10-12.

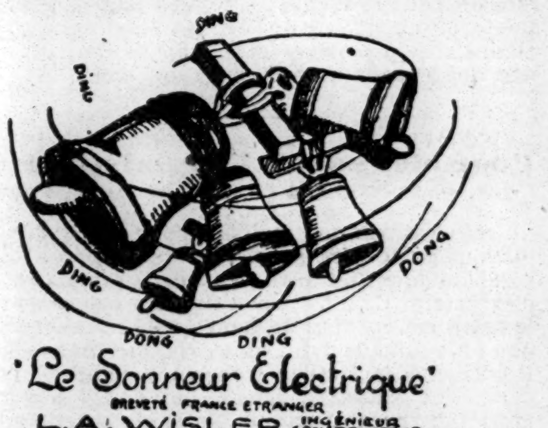

'Le Sonneur Electrique'
BREVETÉ FRANCE ETRANGER
L.A. WISLER INGÉNIEUR CONSTRUCTEUR
62 RUE DES MARAIS, PARIS 10e
R.C. SEINE 110.732

La Constipation
La constipation habituelle empoisonne le sang et l'organisme. Un seul Grain de Vals laxatif dépuratif avant le repas du soir régularise les fonctions digestives et intestinales et élimine les toxines de l'organisme.

« dédié à ceux que préoccupe le plus grand fait de l'histoire » : son affirmation de sa divinité, sa doctrine, Jésus prophète, Vainqueur de la mort, Conquérant des âmes... — Le 4e enfin, **Croyant et libre penseur,** « dédié aux esprits sincères » : l'attitude du libre penseur ; la Révélation ; les Evangiles, documents historiques ; l'Eglise, immortel témoin des gestes évangéliques ; le don de Dieu. — Excellente série, que nous espérons voir se poursuivre rapidement.

Almanach populaire 1926. — In-8 de 64 p., 0 f. 50. — Bourg (Ain).

Edité sous la direction de M. le chanoine Cottard-Josserand, directeur des Œuvres du diocèse de Belley, cet almanach, imprimé sur bon papier et d'une façon soignée, ne coûte que 0 f. 50 l'exemplaire ; et à partir de 50 exemplaires, le nom de la paroisse est imprimé gratuitement sur la couverture. On peut, aux 64 pages de texte, ajouter une partie paroissiale dont le prix varie suivant le nombre de pages et la grosseur des caractères.

Rédigé d'une façon très sérieuse, il a un caractère éminemment *religieux et social,* et constitue une excellente brochure de propagande.

Demander tous renseignements à l'*Imprimerie Jeanne-d'Arc,* 20, rue Lalande, à Bourg-en-Bresse (Ain) Envoi d'un spécimen contre 0 f 65 en timbres. — La même Imprimerie édite un *Bulletin paroissial* très répandu et que nous avons souvent recommandé.

La nouvelle Epopée, par J. H. Louwyck. — In-12 de 250 p., 9 f. — Paris, Plon.

L'auteur, né aux lettres depuis la guerre, a été remarqué dès sa première œuvre, puis dès la seconde s'est vu couronner par l'Académie. Son récit d'aujourd'hui est un drame du lendemain de la guerre, un drame qui s'élargit et se hausse à l' « épopée. » Un sergent de chez nous a vu, aux bords du Rhin, après la guerre, un feldwebel rentrer paisiblement, presque triomphalement, dans sa famille et sa ferme intactes, tandis qu'il va retrouver, lui vainqueur, ses champs dechirés, son foyer souillé, sa femme mère d'un rejeton de l'envahisseur, ses amis aigris, toute sa vie en loques. Il pardonne à sa femme, dont la faute nous est présentée entourée de circonstances très complexes et malheureusement trop réelles qui certes ne l'excusent pas, mais sont tout de même sincèrement atténuantes. Il pardonne à tout le monde, et se remet bravement à la reconstruction de tout. Et c'est la beauté épique de ce récit, que le spectacle de cet homme qui, après vingt siècles de civilisation, se retrouve seul dans un bled pire que le vrai désert, doit redompter un à un les éléments déchaînés et viciés par les humains, se débat contre la haine restée dans les choses (barbelés, grenades, obus), contre la rapacité de ceux qui n'ont pas souffert, contre les dettes, contre la maladie... Au chevet de sa femme mourante, il se haussera jusqu'à adopter le fils de l'adultère, le fils de l'étranger ; il en fera un petit Français. — Nobles pages, pour lecteurs mûrs, à qui la faute de l'épouse posera un cas de conscience douloureux, et digne, après contrition, du pardon que l'époux accorde si grandement.

Pour bien savoir l'anglais, par F.-J. Quanjer. — In-8 de 184 p., 10 f — Paris, Payot.

Ceci n'est pas une méthode pour apprendre l'anglais, mais pour le *bien* savoir, ce qui suppose qu'on en a déjà quelque teinture. Pas de grammaire ici, pas d'exercices. Ce livre a son titre en français ; mais tout le reste est en anglais, sauf quelques mots jugés un peu plus difficiles, qui sont expliqués dans les marges. Il promène le lecteur français à Londres et dans la campagne anglaise, dans le but de lui faire connaître les détails précis, actuels, de la vie sociale anglaise et de lui donner ainsi, par une série de récits, de dialogues, de tableaux, une connaissance exacte de l'anglais, — de l'anglais d'aujourd'hui, car l'anglais tel qu'on le parle étant la langue du monde qui évolue le plus rapidement, il paraît qu'un nouveau vocabulaire et manuel devient nécessaire tous les dix ans, à l'usage du Français qui débarque en Angleterre ou qui simplement désire s'entretenir avec des Anglais sur le continent. — Jardins et parcs de Londres, poste, églises, musées, chemins de fer, théâtres, salons, palais, la campagne, etc. : on sera, avec ce livre, prémuni contre le ridicule d'employer, dans la conversation familière, de ces termes désuets qui abondent dans nos Manuels scolaires de conversation.

L'Orage sur la maison, par Antony Dreyer. — In-12 de 296 p., 7 f. 50. — Paris, Editions Vraie France.

A Albano, villégiature. Un peintre, sa femme, sa fille, un jeune peintre français son élève. Paix idyllique. Un matin, vers 6 heures, on trouve la dame assassinée en son lit : le peintre était parti de grand matin, avant l'aube... Enquête. Les soupçons se portent sur le jeune Français : il aime la jeune fille, il en est aimé ; l'unique obstacle au mariage était la dame, qui rêvait pour sa fille d'une alliance plus fortunée. Il est incarcéré. Le peintre, à la nouvelle de la catastrophe, est tombé frappé de paralysie. Après de longs mois passés sans connaissance, il revient à lui, et son premier soin est de demander l'élargissement du jeune Français, qu'il sait au dessus de tout soupçon... Cependant, le mystère ne s'éclaircit pas, jusqu'à ce qu'un jour le peintre découvre qu'il est somnambule et que c'est dans une crise de somnambulisme qu'il a lui-même poignardé sa femme. Il donne sa fille en mariage à son élève. — Récit étiqueté « Série B. » qui peut être lue par des jeunes gens de 16 ou 18 ans. Il est très élevé, empreint d'un sentiment chrétien très sincère.

VÉRITABLES DRAGÉES DE
FER RABUTEAU
le plus actif, le plus assimilable, le mieux toléré des ferrugineux.
SOUVERAIN DANS L'ANÉMIE
EXIGEZ LES VÉRITABLES DRAGÉES DE FER RABUTEAU.
COMAR et Ci, PARIS — R. C. Seine : 78.026.

VINS 8 à 12°. Livraisons gare destinatre par barriques et 1/2 barriques.
Repts demandés, Société Vinicole Roussillon, PERPIGNAN.

VITRAUX D'ART RELIGIEUX
GEORGES JANIN, peintre-verrier
près l'église St-Pierre à NANCY (Meurthe-et-Moselle)
La plus importante MAISON de la Région de l'Est
Fondée en 1835
Agréée par la Commission des Monuments historiques,
— par la Coopérative de Reconstruction des Eglises.
Fournisseur des Missions Etrangères — Etudes sans frais —

LIBRAIRIE Rene GIARD 2 Rue Royale LILLE
ACHÈTE

Cloches d'Eglises
BOURDONS, CARILLONS
MONTURES tous Systèmes
Beffroi en Fer et en Bois dix ans de garantie
Mise en volée des Cloches par l'Electricité
Société Anonyme des Etab
MAURICE GRIPON
Anc. Maison BRIENS 1804
61, rue Yves-Collet
BREST (Finistère).

HORLOGERIE - BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE
Montres, Garnitures de Cheminée, Réveils, Médailles, Chaînes, Couverts de Table, etc
Catalogue franco sur demande aux **Etablissements E. MUGLER Fils**, Valence (Drôme) R.C. Romans 31.
qui accorderont aux lecteurs de l'*Ami* **toutes facilités** et **conditions spéciales** avec **crédit** au gré du client

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)
Registre du Commerce d'Avesnes-s-Helpe, N° inscript. 625

LA VIE SPIRITUELLE

revue mensuelle de 96 à 144 pages

Edition simple : FRANCE : 15 francs.	**ETRANGER : 25 fr.**
Edit. avec supplément : FRANCE : 20 fr.	**ETRANGER : 30 fr.**

Vous apporte chaque mois des articles sur

Les fondements et la **pratique de la vie intérieure ;**
Une vertu qu'elle expose d'après la doctrine et les exemples des saints ;
Les fêtes liturgiques du mois dont le symbolisme est expliqué à fond ;
Un saint dont elle raconte la vie, expose la doctrine, analyse les écrits, cite les meilleurs extraits ;
Les règles de la direction spirituelle pour vous-même et pour les œuvres dont vous vous occupez ;
Les lectures spirituelles (ouvrages anciens ou nouveaux à conseiller aux fidèles pour acquérir et entretenir une piété éclairée et profonde).

DIRECTEUR : R. P. V. BERNADOT, O. P.

ECOLE THÉOLOGIQUE DE SAINT-MAXIMIN (VAR)
Cheque postal : LA VIE SPIRITUELLE, Marseille 92.42.

GAUDRAP & Cº
MAISON RECOMMANDÉE 31, Rue Borie, 31 — BORDEAUX —
Monopoles } « Graves des Rois de Gascogne » ½ sec. « Moulis-Claret », Bordeaux rouge très fin
Vin blanc de Messe **Sainte Croix du Mont** (vin liturgique légitime).
— *Envoi gratis du Catalogue sur simple demande*
R. C. Bordeaux 18.450 A

LISEZ CECI Mme L. MARQUIS, directrice de l'**Intermédiaire catholique de Besançon** et de **Genève**, fondée en 1884, 2, rue Peclet, à BESANÇON, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie**. Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demandez catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res Communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.
R. C. Besançon 1.552

VITRAUX D'ART MAISON **BESSAC**, à **GRENOBLE.** Fondée en 1860. — *Renseignements gratuits.*
Commander ses vitraux **EN HIVER** c'est s'assurer leur livraison **A LA BELLE SAISON**

MALADES ABANDONNES
Demandez en toute confiance, une consultation gratuite, au Dr de notre Service Médical, qui vous prescrira, d'après la méthode du prêtre inventeur, les Remèdes Végétaux susceptibles de vous guérir radicalement. Méthode gratis
Écrire **Vieille Cure des Phocéens, Nice** (A.-M.)

2 YEUX POUR LA VIE
Le célèbre **« Collyre Vert »** du **R. P. Louis René** a **rendu la vue à des aveugles !** Qui peut le plus peut le moins. Si vous souffrez des yeux n'hésitez donc pas à y avoir recours. **Notice gratis.** Prix 7,65 franco. **Vieille Cure des Phocéens, Nice** (A.-M.).

CLOCHE D'OCCASION en acier **LA** de 450 kgs, bonne sonorité.
Pour tous renseignements, s'adresser à la **FONDERIE spéciale de cloches G. RONAT, à Chalette (Loiret).**

VIN DE CHASSAING
TONIQUE et BI-DIGESTIF
CONTRE LES
DIGESTIONS DIFFICILES
PARIS, 6, Rue de la Tacherie, *et Pharmacies.*

VINS DE MESSE
— BANYULS DOUX & GRENACHE SEC —
vinifiés selon les décrets liturgiques
Roussillon et Vin blanc de table
Hré-P. SOULIER, à Collioure (Pyrénées-Orles) R. C. Céret 686
avec les meilleures références ecclésiastiques
Prix-ct franco. — Echantillons contre 2 fr. en t. poste